

## ANIMATION 2009 DU SITE NATURA 2000 VAL D'ALLIER JUMEAUX / PONT-DU-CHATEAU - ALAGNON

### - Etude des activités de loisirs -



Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne  
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy  
63200 RIOM  
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73  
E-mail : [cren-auvergne@espaces-naturels.fr](mailto:cren-auvergne@espaces-naturels.fr)

Mars 2010

# **Etude des activités de loisirs sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon**

**Rédacteur principal : Vincent Legé**

**Equipe de projet :**

Chargé de mission : Julien Saillard

Chargé d'étude : Vincent Legé

Responsable scientifique : Stéphane Cordonnier

Stagiaire : Sandra Alesky

## SOMMAIRE

<i>RESUME</i> .....	1
<i>A. DESCRIPTION, ENJEUX DU SITE</i> .....	2
A.1. Informations générales .....	2
A.2. Enjeux Natura 2000 et sensibilité du site.....	2
A.3. Intérêts de l'étude .....	5
<i>B. CARACTERISATION DES ACTIVITES DE LOISIRS</i> .....	6
B.1. Présentation des activités.....	6
B.2. Perception .....	9
B.3. Attentes- projets .....	10
<i>C. CARACTERISATION ET EVALUATION DES IMPACTS</i> .....	12
C.1. Présentation .....	12
C.2. Analyse des impacts.....	17
C.3. Réponses des activités sur les impacts .....	21
C.4. Evaluation des impacts des projets .....	21
<i>D. PROPOSITIONS D'AMELIORATION</i> .....	23
D.1. Informer .....	23
D.2. Former.....	23
D.3. Impliquer.....	25
D.4. Préserver.....	25
<i>CONCLUSION</i> .....	27
<i>TABLE DES CARTES</i> .....	28
<i>TABLE DES FIGURES</i> .....	28
<i>TABLE DES TABLEAUX</i> .....	28
<i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....	29
<i>CARTES</i> .....	30

## **RESUME**

Proposée par le Document d'objectifs du site Natura 2000, la réalisation de cette étude avait pour objectifs de concilier les activités de loisirs avec les enjeux environnementaux du site. De par la nature assez diffuse et variée de ces activités, des difficultés de méthode ont été rencontrées, notamment en termes d'évaluation des impacts, et ont conduit à adopter la méthodologie suivante :

- recensement et caractérisation synthétique des activités de loisirs
- connaissance des acteurs et des projets
- diagnostic de terrain sur un échantillon de 24 sites fréquentés ou aménagés

L'étude ainsi réalisée se veut globale mais repose en bonne partie sur l'expertise et reste donc critiquable sur l'évaluation des effets propres des activités.

De nombreuses activités de loisirs et aménagements liés ont été recensés sur le site Natura 2000 ou à proximité immédiate. On compte par exemple 23 lieux de pêche aménagés, 28 espaces aménagés de détente ou pique-nique, 14 aires d'embarquement/débarquement de canoë, 3 sites de motocross, 10 campings, 18 circuits de randonnée représentant 32 km de sentiers balisés au sein du périmètre, 10 sites de découverte de la nature,... Les sports de nature et activités récréatives présentent une répartition des activités, des aménagements liés et de la fréquentation corrélée à la taille de population des communes riveraines et à la distance du site avec les zones urbanisées.

Les principaux impacts recensés des activités de loisirs sur les enjeux environnementaux du site Natura 2000 sont les dépôts de déchets liés aux accès véhicules créés pour les activités de loisirs et la multiplication des aménagements qui modifie la perception du site. Peu fréquents mais à fort impact, on trouve les protections de berge pour éviter l'érosion des aménagements de loisirs, le piétinement intense des prés salés, les dégradations liés aux circuits réguliers de motocross et le débroussaillage des sous-bois de forêt alluviale. Plus fréquents mais avec un impact moyen, il ya le piétinement intense hors sentiers, le rejet de détritrus, le débroussaillage au-delà des chemins, les remblais sur les chemins et sites récréatifs et potentiellement tous les aménagements de loisirs dans l'espace de mobilité qui créent un besoin de protection.

Les impacts sont donc globalement plus importants pour les aménagements de loisirs que pour les activités elles-mêmes. Cette tendance pourrait cependant s'inverser en cas de développement intensif d'une ou plusieurs activités de loisirs. Le changement progressif de la perception du site est l'impact le plus insidieux au niveau local mais probablement le plus néfaste au niveau global dans la mesure où il altère l'intégrité générale du site, il génère des comportements irrespectueux très impactant et il se heurte avec l'image de l'Allier en tant que rivière sauvage, forte plus-value du cadre de vie auvergnat.

Les projets répertoriés sont souvent ponctuels et sans recherche de cohérence globale. Plusieurs projets sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur le site Natura 2000, le plus souvent par artificialisation du milieu naturel et par manque d'adaptation aux aléas de crue et d'érosion, réciproquement néfaste aux activités de loisirs.

Les propositions pour concilier les activités de loisirs avec les enjeux Natura 2000 visent :

- la sensibilisation des élus des collectivités et des prestataires de loisirs au travers du comité de pilotage, de la charte Natura 2000 et d'un guide de valorisation
- l'implication des aménageurs par la proposition d'un label de qualité
- la sensibilisation du public sur les sites les plus fréquentés par une exposition temporaire originale
- la proposition de 3 zones de quiétude à préserver plus particulièrement.

## A. DESCRIPTION, ENJEUX DU SITE

### A.1. Informations générales

Tableau 1 : Données générales sur le site Natura 2000

Site Natura 2000	
<b>Appellation</b>	Val d'Allier Pont-du-Château / Jumeaux Alagnon
<b>Code</b>	FR 8301038
<b>Statut</b>	Site d'Importance Communautaire
<b>Département</b>	Puy de Dôme
<b>Date de proposition SIC</b>	Mars 1999
<b>Date de validation DOCOB</b>	Juin 2006
<b>Superficie</b>	2 344 ha
<b>DPF</b>	34 %
<b>Longueur</b>	74 km rivière Allier – 9 km rivière Alagnon
<b>Largeur</b>	De 60 à 1 300 m, moyenne de 280 m
<b>Communes</b>	35 concernées
<b>Altitude</b>	Minimum 300 m – Maximum 570 m
<b>Nombre total de parcelles</b>	2 528 au cadastre
<b>Nombre total de propriétaires de plus de 1000 m<sup>2</sup></b>	1 231
<b>Nombre habitats d'IC</b>	9
<b>Nombre espèces d'IC</b>	17

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon

### A.2. Enjeux Natura 2000 et sensibilité du site

Pour la localisation des habitats et des espèces recensées sur le site Natura 2000, se reporter aux cartes du DOCOB (téléchargeable sur le site [www.natura2000-valdallier-alagnon.fr](http://www.natura2000-valdallier-alagnon.fr)).

- Habitats

Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire sur le site VAA

Habitat	Superficie (ha)	%	Sensibilité
Végétation annuelle pionnière des grèves sableuses humides (3270-2)	18,86	0,8	<b>Moyenne</b> : sensible au piétinement, impact direct des activités possible
Végétation annuelle pionnière des vases et limons humides (3130-3)	3,77	0,16	<b>Moyenne</b> : sensible au piétinement, non fréquenté
Herbiers aquatiques (3150-1, -2)	1,07	0,05	<b>Faible</b> : pas/peu de contact direct avec les activités
Pelouses à orpins et Armoise champêtre (6210-38)	3,76	0,16	<b>Moyenne</b> : sensible au piétinement, impact direct des activités possible, peu fréquenté
Prés salés continentaux* (1340)	4,45	0,19	<b>Forte</b> : sensible au piétinement, impact direct possible, habitat très localisé, forte responsabilité de l'Auvergne dans la conservation de l'habitat.
Mégaphorbiaies eutrophes (6430-4)	1,05	0,04	<b>Moyenne</b> : milieu peu-pas attrayant pour les activités
Forêts alluviales à bois tendre* (91E0-1 et -3)	410,43	17,5	<b>Moyenne</b> : milieu peu sensible à la fréquentation forte surface mais destruction et dégradation possible
Forêts alluviales à bois dur (91F0-3)	517,95	22,1	<b>Faible</b> : milieu peu sensible à la fréquentation, forte surface mais destruction possible
Chênaies-charmaies fraîches (9160)	8,14	0,35	<b>Faible</b> : milieu peu sensible à la fréquentation, destruction possible
<b>TOTAL</b>	<b>969,5</b>	<b>41,35</b>	

\* habitat prioritaire

- **Espèces**

Liste des espèces d'intérêt communautaire présentes et recensées dans le DOCOB en 2006 :

Castor, Loutre, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand/Petit Murin, Barbastelle, Sonneur à ventre jaune, Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande alose, Lamproie de Planer, le Chabot, le Toxostome, Bouvière, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin et le Lucane cerf-volant.

Les espèces semblent relativement peu sensibles vis-à-vis des activités de loisirs dans leur niveau d'intensité actuel, les principales atteintes possibles vont concerner les milieux de vie des espèces : destruction-dégradation.

- **Dynamique fluviale**

La dynamique fluviale constitue le moteur du fonctionnement écologique de l'Allier : des milieux anciens sont détruits par la rivière (érosion), et de nouveaux milieux sont créés. En renouvelant régulièrement les alluvions dans lesquels la nappe alluviale est filtrée, la dynamique fluviale est nécessaire pour garantir une ressource en eau satisfaisante en quantité et qualité.

Cette dynamique, préservée dans les tronçons non-enrochés est un des enjeux principaux du site Natura 2000, sa conservation ou restauration entraînera la conservation des habitats, des espèces et de la ressource en eau. Inversement, les atteintes à la dynamique ont des incidences importantes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'étude EPTEAU (DIREN Auvergne, 1998) a montré que la zone la plus dynamique du site se trouve en amont du Pont de Parentignat, ailleurs, la rivière est contenue par le relief naturel, ou par des enrochements (cf. *Carte 2*).

Carte 2 : Dynamique fluviale

### A.3. Intérêts de l'étude

Le site Natura 2000 fait l'objet d'une fréquentation importante. De nombreuses activités se sont développées ces dernières années, en plus des activités comme la pêche ou la chasse, sont arrivés la promenade, le vélo, le canoë-kayak,...

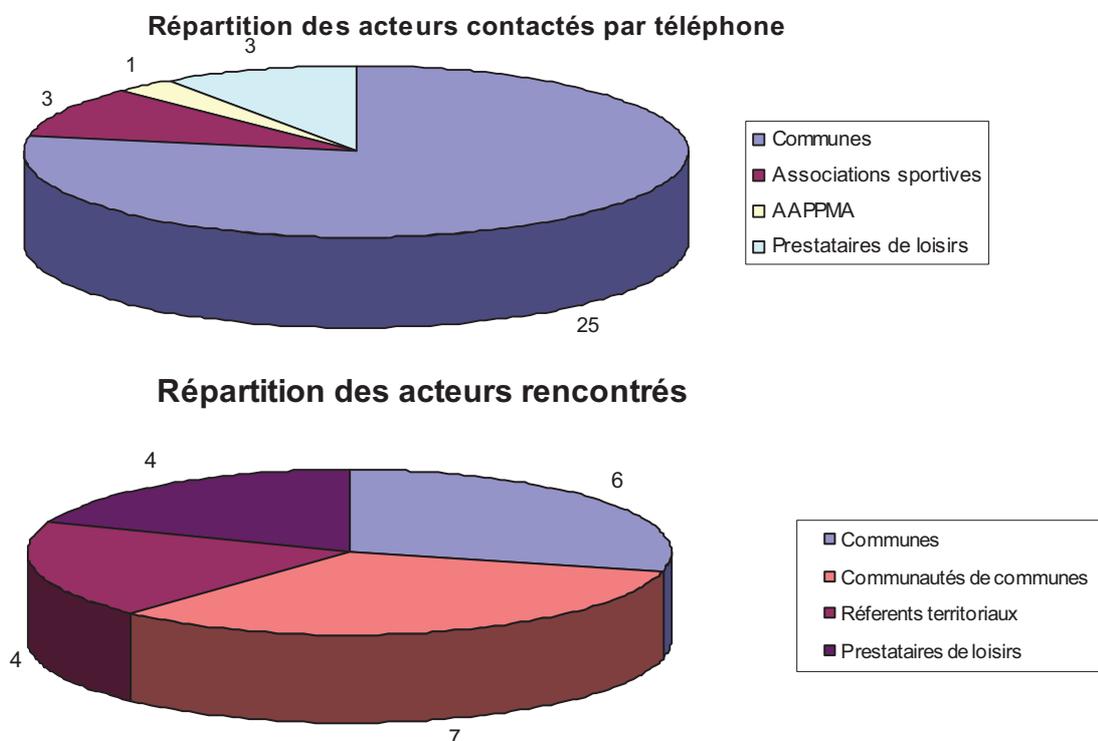
Pour faire face à la demande grandissante du public sur le développement de ces activités, de nombreux projets ont été mis en place, ou sont encore à l'étude. On assiste actuellement à un foisonnement de projets, sans réflexion sur l'ensemble du cours d'eau, ce qui peut peser un risque de dégradation du site.

Cette étude a pour objectif premier de répertorier, caractériser, et analyser les activités récréatives présentes sur le site et leurs impacts. Dans un second temps il s'agira de proposer des solutions pour limiter l'impact des activités sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique du site Natura 2000.

La récolte des informations s'est faite sous deux approches :

- **approche transversale** de caractérisation des activités et de connaissances des acteurs et de leurs projets : entretiens et rencontres avec les acteurs concernés.
- **approche par site fréquenté et aménagé**, il s'agit là de travailler avec une approche géographique : recensement des sites récréatifs, fréquentés et/ou aménagés et diagnostics de terrain.

Figure 1 : Répartition des différents acteurs contactés



L'Annexe 1 récapitule l'ensemble des personnes et structures contactées lors des enquêtes et entretiens effectués.

## B. CARACTERISATION DES ACTIVITES DE LOISIRS

### B.1. Présentation des activités

#### a - Description / localisation

Tableau 3 : les activités de loisirs recensées sur le site ou à proximité immédiate

Les sports de nature	- Randonnée pédestre
	- VTT
	- Pêche
	- Chasse
	- Escalade
	- Canoë-Kayak
	- Equitation
	- Motocross, quad, 4x4
	- Jet-ski (en bordure du site)
	- Plongée
Les activités récréatives	- Découverte de la nature (animations, visites, ...)
	- Détente / Promenade
	- Fêtes / barbecues
	- Baignade
Activités touristiques	- Camping

L'étude a recensé 15 types d'activités sur le site Natura 2000. Elle met en avant trois grands types :

- les « **sports de nature** », des activités étant pratiquées initialement par des passionnés, ayant tendance à se démocratiser.
- les **activités récréatives**, elles se sont développées ces dernières années afin de répondre aux demandes grandissantes du public
- les activités purement touristiques, ici le camping

Les 3 cartes ci-dessous montrent la répartition de ces trois types d'activités sur le val d'allier

Carte 3 : Sports de nature

Carte 4 : Activités récréatives

Carte 5 : Activités touristiques

La carte précisant la localisation de l'ensemble des activités recensées en 2009 sur, ou à proximité du site Natura 2000 est visible en *Annexe 2*.

Au sein de l'activité pêche, la pêche itinérante en rivière (activité diffuse non cartographiée, peu d'aménagements) a été distinguée de la pêche fixe en eaux stagnantes (ancienne gravière ou annexe hydraulique) qui se traduit souvent par une fréquentation importante y compris en véhicule, des aménagements importants et un entretien intensif.

Ont ainsi été recensées sur le site ou à proximité immédiate les activités suivantes :

**sports de nature :**

- 18 circuits de randonnée pédestre ou VTT, représentant 32 km de sentiers balisés au sein du périmètre Natura 2000
- 23 lieux de pêche aménagés (22 en sur des gravières ou bras morts, 1 sur l'Allier aménagé pour les handicapés) soit en moyenne un lieu de pêche tous les 3,6 km de rivière
- 3 sites d'escalade
- 14 aires d'embarquement/débarquement de canoë-kayak, sur 56 km de rivière Allier soit une tous les 4 km en moyenne
- 3 sites de pratique régulière du motocross/quad dont 2 sauvages
- 2 sites de jet-ski (Mayères et Martres d'Artière)

**activités récréatives :**

- 10 sites équipés de panneaux de sensibilisation sur le patrimoine naturel et culturel
- 28 espaces aménagés de détente ou de pique-nique, soit en moyenne un tous les 3 km de rivière
- 33 sites peu ou pas aménagés mais très régulièrement fréquentés
- 2 sites de baignade régulière

**activités touristiques :**

- 10 campings répartis de façon relativement régulière sur l'axe Allier

Les accès véhicules à moins de 25 mètres du lit des rivières ont également été recensés quelle que soit leur origine (agricole, loisirs, urbanisation). **137 accès véhicules ont été comptabilisés soit en moyenne 1 accès tous les 600 mètres de rivière.**

**b - Fréquentation**

La participation est très variable d'une activité à l'autre, elle est difficile à évaluer mais deux principes ressortent :

- la proximité des villes/agglomérations augmente la quantité de pratiquants.
- la participation est concentrée sur la saison printanière-estivale, la rivière est peu accessible et moins attrayante le reste de l'année. On note la quasi-absence des activités récréatives en saison creuse, en opposition aux sports de nature qui continus d'être pratiqués par les passionnés.



Pêche en plan d'eau ou bras mort, une activité distincte de la pêche itinérante en rivière (CEPA-JS)

c - Organisation

Tableau 4 : Prestataires et structures encadrantes d'activités de loisirs

		Structures encadrantes ou d'initiatives recensées
<b>Les sports de nature</b>		
-	Randonnée pédestre	CG 63, 4 associations
-	VTT	Base VTT Issoire, Roc'n Bike, 1 club
-	Pêche	Fédération de pêche, associations locales
-	Chasse	Fédération de chasse, associations locales
-	Escalade	FFME
-	Canoë-Kayak	Auvergne loisirs, Crapa'Hutte, club nautique de longues, 4 clubs
-	Equitation	5 clubs/centres équestres
-	Motocross, quad, 4x4	Crapa'Hutte, associations de pratiquants
-	Jet-ski (en bordure du site)	Club Nautique d'Issoire
-	Plongée	Les « hommes grenouilles » (Cournon)
<b>Les activités récréatives</b>		
-	Découverte de la nature (animations, visites, ...)	LPO Auvergne, CEPA, CG 63
-	Détente / Promenade	Communes / Communautés de communes
-	Fêtes / barbecues	Non cadrée
-	Baignade	Non cadrée (non-autorisée)
<b>Activités touristiques</b>		
-	Camping	10 campings

La liste des structures recensées est visible en *Annexe 1*.

*Carte 6 : Prestataires et structures encadrantes d'activités de loisirs*

## B.2. Perception

Les analyses ont été effectuées sur la base de questionnaires et d'enquêtes auprès des structures concernées par des activités de loisirs. Le tableau synthétique est en Annexe 3.

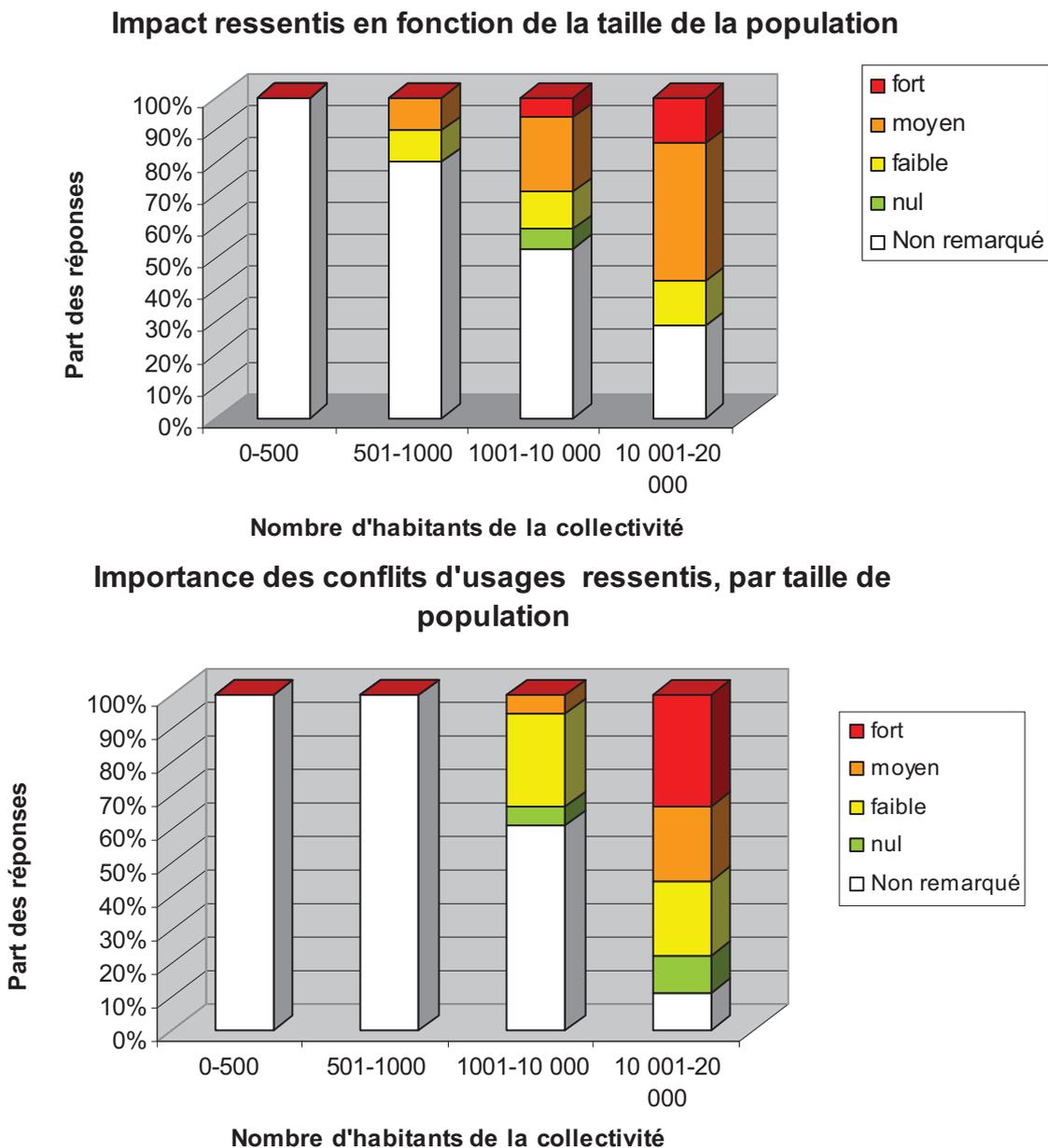
### a - Les collectivités

D'une manière générale les collectivités ont l'image d'une rivière peu ou pas visible, elle est considérée sauvage et inaccessible, voire dangereuse. Les communes ayant une accessibilité à la rivière ou du moins une bonne visibilité ont une meilleure perception de la rivière (on peut prendre pour exemple Cournon ou Pont-du-Château). Il semble donc que les secteurs naturels, avec le cours d'eau souvent masqué par la ripisylve, peu aménagés et donc moins accessibles, sont perçus plutôt négativement. Mais dans l'ensemble, la rivière reste un patrimoine naturel et historique important pour beaucoup de personnes.

Le ressenti des activités et des impacts est influencé de manière importante par la taille de la collectivité : plus elles sont importantes (taille de la population), plus le ressenti des impacts d'activités, et les conflits d'usages perçus sont importants (cf. Figure 2).

De même, plus le nombre d'activité augmente, plus les conflits d'usages augmentent.

Figure 2 : Résultats des enquêtes et entretiens - impacts et conflits d'usages



## b - Les prestataires

Les prestataires se divisent en deux types : les structures proposant les sports de nature et celles qui vont être plus transversales proposant des sports de nature, mais aussi des activités plus récréatives ou touristiques.

Les premiers vont avoir une vision globalement positive de la rivière, souvent passionnés par leurs activités, ils vont parfois réaliser des actions de protection ou nettoyage de la rivière.

Les seconds vont plutôt avoir une vision différente de la rivière, et ressentir un besoin de contenir et aménager la rivière pour la rendre plus accessible et protéger les aménagements présents.

### B.3. Attentes- projets

#### a - Principaux projets

*Carte 7 : Projets de développement des activités récréatives*

De nombreux projets sont à l'étude :

- *Voie verte* : projet défini dans le Schéma régional des véloroutes et voies vertes d'Auvergne, il s'agit d'une voie aménagée en site propre pour toute circulation non motorisée (piétons, vélos, fauteuils roulants, rollers, poussettes, ...) avec un tracé envisagé entre Orbeil et Pont-du-Château. *Véloroute* : itinéraire cycliste sécurisé et balisé, il emprunte des aménagements existants (voies vertes, routes, ...). Le Conseil Général du Puy de Dôme va mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil Régional pour ces deux projets dans le Puy-de-Dôme. Il y a une grande attente des communes sur ces projets, d'autres organismes sont beaucoup plus réticents quant au rapport utilité/conséquences de tels projets (en particulier pour la voie verte).

- *Ecozone* : Projet de développement durable autour de la rivière Allier. Le projet n'est pas clairement défini mais chercherait à fédérer autour de la rivière, sur des aspects environnementaux, socio-économiques et culturels. Projet en attente, piloté principalement par la communauté de communes Mur-ès-Allier en lien avec Gergovie Val d'Allier.

- *Ecopole* : Projet de site orienté vers la protection et la valorisation de la nature, aménagement de sites d'observation ornithologique, de circuits de balades, d'un point d'accueil du public, ... Projet mené par le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique, il est piloté par la LPO. Il existe une grosse mobilisation des élus et collectivités en faveur du projet, mais l'emplacement du pont du contournement de Cournon conditionnera sa réalisation.

- *Espaces de détente et équipements par les communes* : 16 communes prévoient de petits projets allant de la fermeture d'accès, à la création de « mini-voies vertes ». Les détails sont en *Annexe 4*.

- *Aménagement de sites de pêche* : développement de l'accueil et l'information du public afin de promouvoir les sites de pêche et de développer l'accessibilité a grand public sur Sauvagnat-Sainte-Marthe et Coudes/Parent. Ce projet est piloté par les communautés de communes Couzes Val d'Allier et Puys et Couzes. Il correspond à la mise en place de signalétique, de parkings, tables de pic-nique, d'accès à la rivière, ...

- *Développement du site des Mayères* : Projet de réaménagement de gravières visant à conforter et diversifier les services disponibles (jet-ski et pêche), développer la valorisation et l'accès. Le projet est en cours d'étude et les élus sont impliqués. Ce site ne fait pas partie du site Natura 2000.

- *Aménagement du chemin des Bateliers à Pont-du-Château* : l'objectif de cette étude commanditée à un architecte par la commune de Pont-du-Château est de rendre réellement accessible aux personnes à mobilité réduite ce chemin labellisé Douce Heure.

### b - Attentes des acteurs

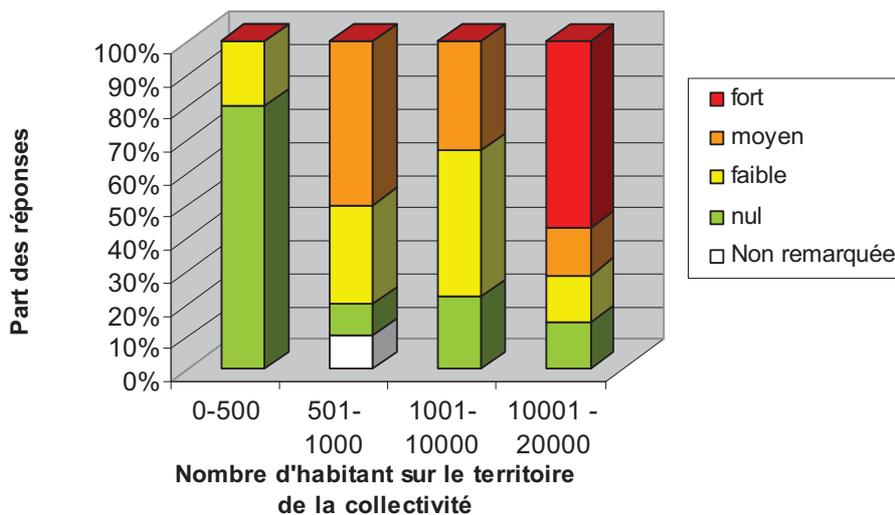
Les attentes des collectivités et des prestataires d'activités de loisirs portent globalement sur un aménagement des abords des rivières, dans le but de les rendre moins « sauvages et inaccessibles ».

Les structures organisant les activités de pleine nature sont souvent bien moins interventionnistes et recherchent plus à organiser leurs activités.

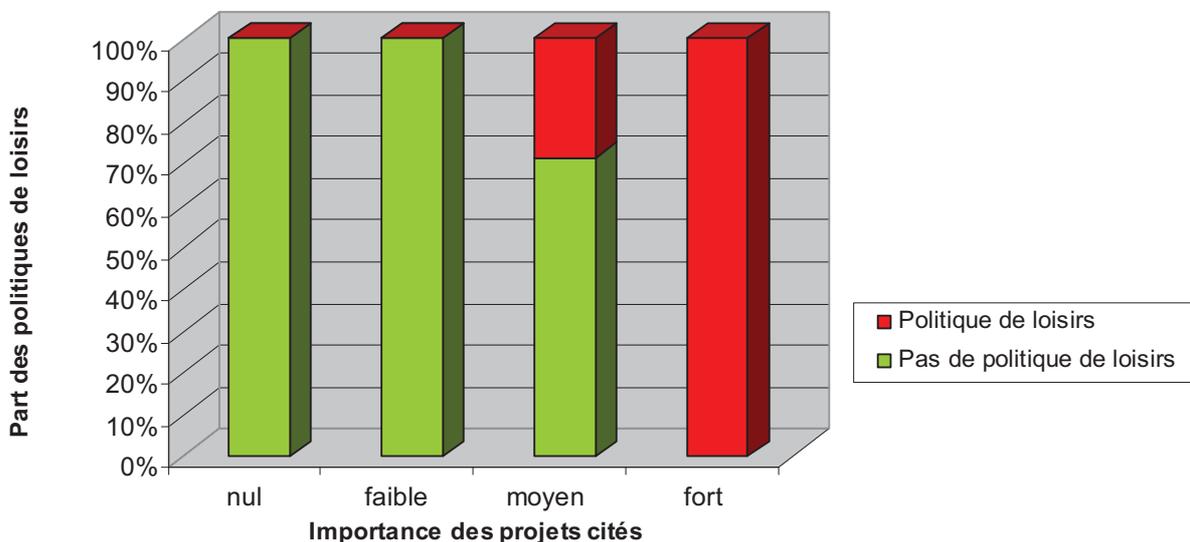
Dans tous les cas, l'importance des villes et agglomérations est prépondérante dans l'ampleur et la quantité des projets à l'étude (Cf. *Figure 3*). Les collectivités les plus grandes ont des politiques de loisirs et souvent des projets associés, leurs réflexions sur la rivière sont plus poussées.

Figure 3 : Résultats des enquêtes et entretiens – Population et projets

#### Importance des projets en fonction de la taille de la population



#### Politique de loisirs en fonction de l'importance des projets



## **C. CARACTERISATION ET EVALUATION DES IMPACTS**

### **C.1. Présentation**

#### **a - Sites**

L'étude a identifié 53 principaux sites fréquentés et/ou aménagés pour les activités de loisirs. Ils ont été recensés à partir des connaissances internes au CEPA et des enquêtes et entretiens réalisés auprès des acteurs. Sur ces 53 sites, 24 ont été sélectionnés et diagnostiqués au travers d'une visite de terrain. Ces sites ont été choisis sur la base d'une forte fréquentation et/ou d'un fort niveau d'aménagement.

Certains sites ont été intégrés à l'étude malgré leur situation extérieure ou partielle au site Natura 2000, c'est le cas des Mayères et de l'île de Mirefleurs, sites très fréquentés et aménagés pour accueillir de nombreuses activités (jet-ski, pêche, ...). Il s'agit à ce niveau d'avoir une vision globale des activités à proximité directe du site Natura 2000.

*Carte 8 : Recensement des sites identifiés*

#### **b - Impacts relevés**

Un ensemble d'impacts, de facteurs et diverses observations ont été relevés sur le terrain pour chaque site diagnostiqué. Un exemple de fiche de terrain est visible en *Annexe 5*.

Par la suite, des facteurs ont été choisis afin de pouvoir évaluer au mieux les interactions entre pratiques de loisirs et aménagements avec les enjeux écologiques. Le tableau récapitulatif de ces facteurs est visible en *Annexe 6*.

Le Tableau 5, ci-dessous récapitule les impacts inventoriés sur le site Natura 2000, leurs origines, et les enjeux Natura 2000 concernés.

### **Photographies d'impacts négatifs des activités de loisirs sur les enjeux Natura 2000**



Protection de berge sauvage à la confluence de la Couze d'Ardes avec l'Allier pour protéger un espace de détente (CEPA-JS)



Dépôt de déchets lié à l'accessibilité véhicule pour les loisirs (CEPA-SA)



Remblais sur une aire de loisirs (CEPA-SA)



Traces de feu au bord de l'Alagnon (CEPA-SA)



Rodéo de voitures sur les grèves lié à l'accessibilité véhicule pour les loisirs (CEPA-SA)



Changement de la perception du site par artificialisation, générant des comportements irrespectueux (CEPA-SA)



Changement de la perception du site aux Saladis lié à l'accessibilité véhicule et à la sur-fréquentation (CEPA-SE)



Chemin sur un site de loisirs vulnérable à l'érosion, générant une demande de protection (CEPA-JS)



Débroussaillage au-delà du chemin favorisant le développement de la Renouée du Japon (CEPA-JS)



Sentier dégradé par la crue (CEPA-JS)



Maintien d'une espèce exotique (Robinier faux-acacia) sur une prairie fauchée pour les loisirs (CEPA-JS)



Remblais sur berge pour protéger de l'érosion un chemin de loisirs (CEPA-JS)

## Photographies d'impacts positifs des activités de loisirs sur les enjeux Natura 2000



Fermeture de l'accès véhicule à une zone de détente (CEPA-JS)



Végétation préservée en limite du chemin (CEPA-JS)



Mise en défens de l'accès à un arbre remarquable dangereux (CEPA-SE)



Panneau de découverte nature et de recommandations (CEPA-SA)



Panneau de sensibilisation sous un pont (CEPA-JS)

Tableau 5 : Evaluation des principaux impacts des activités de loisirs sur les enjeux environnementaux du site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon

TYPE D'IMPACT	FREQUENCE DES IMPACTS SUR LE SITE NATURA 2000	ACTIVITES OU AMENAGEMENTS CONCERNES	ORIGINE DES IMPACTS	IMPACTS	ENJEUX N2000 AFFECTES	NIVEAU D'IMPACT SUR LES ENJEUX NATURA 2000
IMPACT DIRECT	***	activités récréatives, pêche en plan d'eau	piétinement intense hors sentiers, surfréquentation	modification strate herbacée, fractionnement milieux	forêts alluviales, grèves humides, intégrité du site	**
	***	toutes activités de loisirs sauf peut-être découverte nature	rejet de détritux	risque pollution, dégradation visuelle	habitats, ressource en eau, intégrité du site	**
	***	fêtes / barbecues	activité essentiellement crépusculaire/nocturne	pollution sonore nocturne	dérangement espèces nocturnes (loutre, castor)	*
	***	fêtes / barbecues	multiplication des places de feux	dégradation végétation, risque pollution, pollution sonore, dégradation visuelle	habitats, faune, ressource en eau, intégrité du site	*
	**	pêche en plan d'eau	introduction d'espèces piscicoles exogènes et colonisation rivière lors des inondations	modifications du peuplement piscicole de l'Allier	faune piscicole, intégrité du site	**
	**	motocross, quad, 4x4		pollution sonore	dérangement faune	*
	*	activités récréatives sur prés salés	piétinement intense	dégradation végétation	dégradation habitat prés salés	***
	*	circuits réguliers motocross, quad, 4x4	érosion et tassement du sol	dégradation végétation, dégradation visuelle	habitats, ressource en eau, intégrité du site	***
	*	jet-ski à proximité du site N2000		pollution sonore	dérangement faune	*
IMPACT LIE A L'AMENAGEMENT	***	accès véhicules pour activités de loisirs	dépôts de déchets	dégradation végétation, risque pollution, dégradation visuelle	habitats, ressource en eau, intégrité du site	***
	***	aménagements de loisirs	multiplication des aménagements	anthropisation de l'espace naturel, changement perception du site	cumul des impacts, intégrité du site	***
	***	entretien sentiers / chemins de loisirs	débroussaillage beaucoup plus large que chemin	destruction strate herbacée, favorise plantes envahissantes	habitats, intégrité du site	**
	***	entretien chemins et sites récréatifs	remblais, notamment après crue	destruction strate herbacée, favorise plantes envahissantes	habitats, intégrité du site	**
	***	accès véhicules pour activités de loisirs	circulation véhicule, stationnement aléatoire	risque pollution, dégradation visuelle	ressource en eau, intégrité du site	*
	***	mobiliers, aménagements sites récréatifs	utilisation matériaux non écologiques	risque pollution, dégradation visuelle	ressource en eau, intégrité du site	*
	**	gestion aires de pique-nique ou de détente	tonte régulière voire semis pelouse	dégradation ou remplacement végétation	habitats, intégrité du site	**
	**	gestion sites récréatifs type espace vert	multiplication des bancs, poubelles...	dégradation visuelle, désresponsabilisation des usagers	intégrité du site	*
	*	gestion sites récréatifs, dégagements paysagers	débroussaillage sous-bois	destruction strate herbacée, blocage régénération, favorise plantes envahissantes	destruction à terme habitat forêt alluviale	***
	*	aménagement soumis à érosion	aménagement soumis à érosion	protection de berge contre l'érosion	dynamique fluviale	***
	*	gestion sites récréatifs type espace vert	plantations d'espèces exogènes	dégradation végétation, risque plantes envahissantes	intégrité du site	**
	*	aménagements/sentiers dans lit de pleins bords	aménagements/sentiers balayés par crues de fréquence 1 ou 2 ans	vulnérabilité à la dynamique, besoin de protection	dynamique fluviale, cohabitation avec la rivière	*
IMPACT POTENTIEL	***	aménagements dans l'espace de mobilité	aménagements dans l'espace de mobilité	vulnérabilité à l'érosion, besoin de protection	dynamique fluviale, cohabitation avec la rivière	**
	**	aménagements en zone inondable	aménagements non adaptés au risque inondation	vulnérabilité aux crues, besoin de protection	cohabitation avec la rivière	*
	**	sports de nature sur le val d'Allier	développement intensif d'un sport de nature	impacts variables selon l'activité	habitats, faune, intégrité du site	**

\*\*\* impact très fréquent  
 \*\* impact moyennement fréquent  
 \* impact peu fréquent

\*\*\* impact fort  
 \*\* impact moyen  
 \* impact faible

### c - Evaluation des impacts sur le site

Il a été identifié un certain nombre d'effets néfastes liés aux observations des aménagements et des pratiques en elles-mêmes. Cependant un bémol peut être donné quant à la justification de l'effet propre. Le lien de causalité entre la pratique ou la mise en place d'un aménagement et la dégradation observée in situ n'est souvent pas directement démontré et se base sur l'expertise. Le premier biais se situe dans l'absence d'état initial ou de site témoin pour effectuer une comparaison. Ainsi, la dégradation de la ripisylve, l'interruption d'un corridor écologique ou encore la mise en place d'une protection de berge ne peuvent, principalement en milieu périurbain, être attribués de manière totale et directe au développement d'un site récréatif.

Cette étude peut donc être critiquable sur la question de la mesure de l'impact. Une précision plus poussée, nécessaire pour la caractérisation des impacts et des effets propres, nécessiterait des relevés scientifiques et un travail de recherche conséquent.

## C.2. Analyse des impacts

Il n'y a pas d'impact majeur observé pour une seule activité dans le site. En revanche, il s'agit du cumul des impacts mineurs relevés pour l'ensemble des activités qui met en danger l'intégrité du site. Il y a également plus d'impacts indirects liés aux aménagements de loisirs que d'impacts directs des activités de loisirs elles-mêmes.

Au regard du tableau 5, les principaux impacts des activités de loisirs sur les enjeux environnementaux du site Natura 2000 peuvent être hiérarchisés de la façon suivante par ordre décroissant d'impact.

- Des impacts très fréquents à fort niveau d'impact (en gris foncé dans le tableau) :
  - dépôts de déchets liés aux accès véhicules créés pour les activités de loisirs.
  - multiplication des aménagements qui modifie la perception du site
- Des impacts peu fréquents mais à fort niveau d'impact (en gris clair dans le tableau) :
  - les protections de berge pour éviter l'érosion des aménagements de loisirs
  - le piétinement intense des prés salés
  - les dégradations liées aux circuits réguliers de motocross
  - le débroussaillage des sous-bois de forêt alluviale
- Des impacts fréquents à niveau moyen d'impact (en gris clair) :
  - le piétinement intense hors sentiers
  - le rejet de détritux
  - le débroussaillage au-delà des chemins
  - les remblais sur les chemins et sites récréatifs
  - les aménagements de loisirs dans l'espace de mobilité qui créent un besoin de protection.

Les retenues nécessaires, évoquées dans la partie précédente, pour analyser les impacts, et l'absence d'impact majeur direct, ont conduit à analyser les impacts dans leurs globalité, et non au cas par cas.

### a - Influence des agglomérations

Les diagnostics de terrains (*Figure 4* et *Carte 9*, ci-dessous) ont montré l'importance de la



Changement de la perception du site lié aux aménagements (CEPA-JS)

proximité et de la taille des villes sur la fréquentation et les impacts sur les sites. – la fréquentation a été évaluée à partir des observations de terrain complétées par les connaissances de ces sites – Ils ont aussi montré que le public fréquentant le val d'Allier est principalement local et périurbain.

Ce public périurbain est très demandeur d'aménagement et d'entretien des abords de la rivière. La *Carte 9* montre comment la proximité des villes influence le niveau d'aménagement et d'entretien des sites.

*Carte 9 : Niveau d'aménagement et d'entretien des sites en fonction de la proximité des villes*

L'augmentation du nombre de visiteurs sur un site entraîne une augmentation de l'ampleur des impacts pouvant être observés (dépôts de déchets, développement des sentes,...).

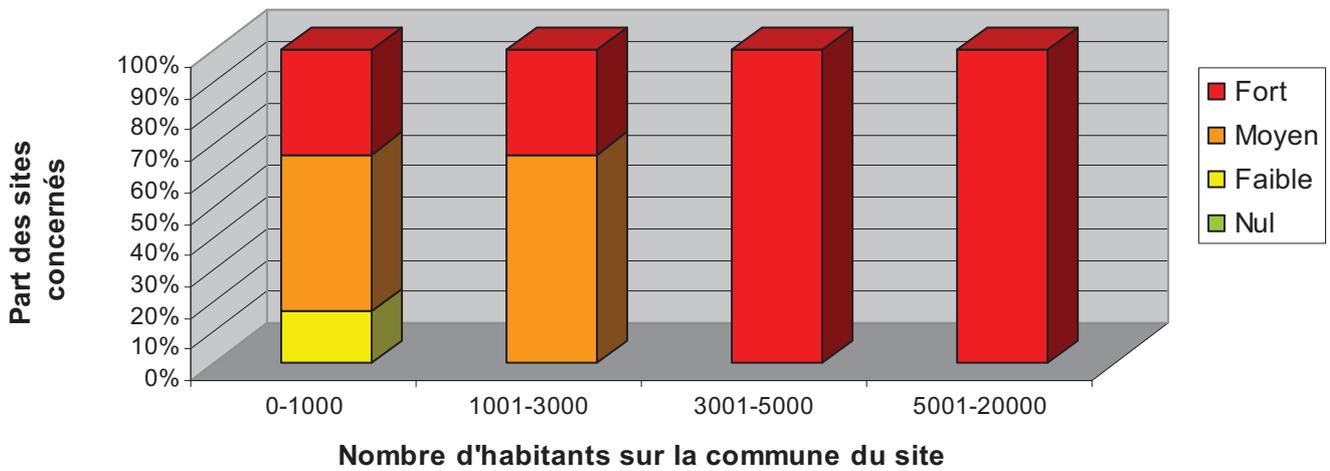
La présence d'accès voitures à la rivière ou la présence marquée de zones de stationnement change la perception du site, et on observe une augmentation des incivilités (dégradations, détritus, déchets) sur les sites concernés. 137 accès véhicules à moins de 25 mètres du cours d'eau ont été comptabilisés sur le site. Une partie de ces accès, selon une proportion difficilement quantifiable, est directement liée aux activités de loisirs et aménagements liés. La *Carte 10* montre également l'augmentation des accès voitures à la rivière à l'approche des villes.

*Carte 10 : Niveau d'accessibilité de la rivière en fonction de la proximité des villes*

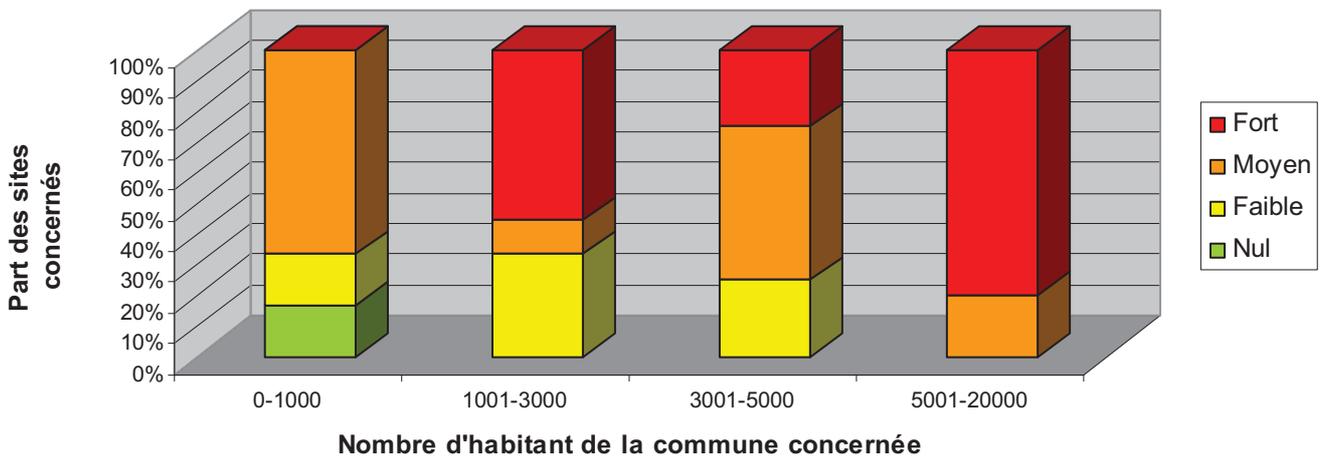
L'étude de l'état de conservation des forêts alluviales réalisée en 2009 par le CEPA fait état d'une relation possible entre mauvais état de la forêt et forte fréquentation : la strate herbacée y est réduite (dégradée, voir détruite), et la strate arborée dégradée (faibles diamètres des arbres). Les observations de terrain effectuées sur les forêts dégradées questionnent sur les effets d'un tassement possible du sol dû à la fréquentation motorisée, entraînant une mauvaise croissance des arbres, et la destruction de la strate herbacée.

Figure 4 : Résultats des diagnostics de terrain – niveau de fréquentation

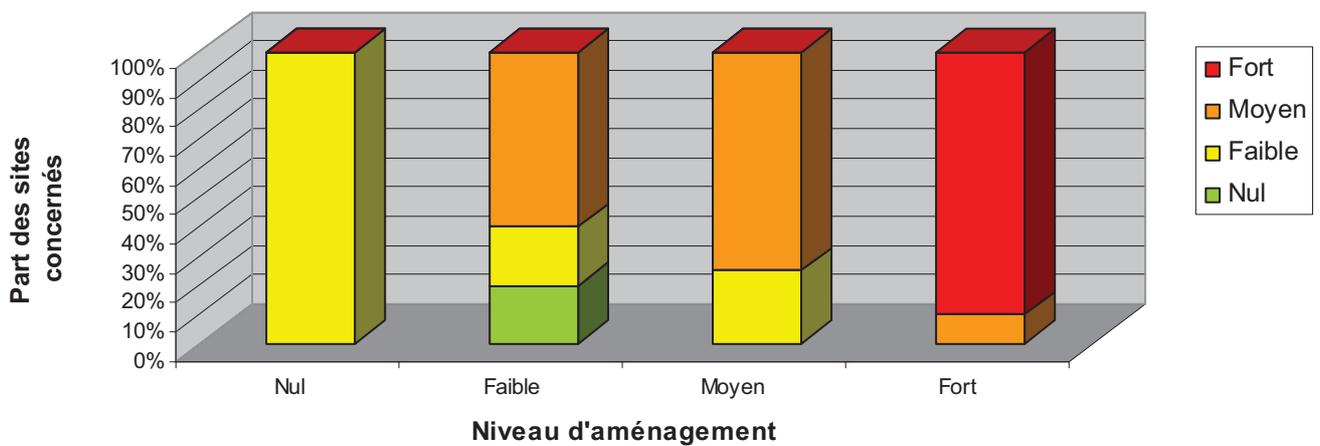
### Niveau de fréquentation en fonction de la taille de population



### Niveau d'aménagement des sites en fonction de la taille de la population



### Niveau d'entretien des sites en fonction du niveau d'aménagement



## b - Le comportement des visiteurs

De manière générale, on note un impact potentiel sur le dérangement de la faune dans les zones très fréquentées. En effet, la période sensible pour la faune (reproduction) coïncide avec la période de plus grande fréquentation du public sur le site.

On retrouve deux types de publics, d'un côté des **visiteurs déconnectés** de la sensibilité et de la réalité d'un espace naturel ayant des comportements inadaptés, et d'un autre côté des **pratiquants passionnés** par leurs activités et respectant la rivière.

On prendra le site des Saladis comme exemple, où l'on observe une très forte fréquentation estivale du site et une très forte sensibilité de la végétation (prés salés). Afin de pouvoir répondre à ces deux caractéristiques du site, le gestionnaire du site (CEPA) a empêché l'accès aux véhicules, canalisé le public sur les zones les moins sensibles et installé des panneaux explicatifs. Malgré l'ensemble des mesures prises, le milieu continue de se dégrader (surpiétinement, déchets). Le public ne respecte ni les panneaux, ni le matériel (vol et dégradations importantes). Les incivilités mettent en danger l'intégrité du site.

## c - Impact de l'entretien, de l'aménagement

La **fréquentation importante** des sites récréatifs amène les collectivités à aménager des espaces de détente pour leurs administrés. Comme montré précédemment (*Tableau 5, p.16*), de nombreux impacts sont induits par l'aménagement et l'entretien des sites récréatifs. La création d'enrochements, qui protègent les aménagements créés pour accueillir le public, va à l'encontre de l'enjeu principal du site Natura 2000. L'absence de réflexion globale au niveau de l'ensemble des collectivités sur l'accueil du public dans l'espace de mobilité de la rivière met en danger l'intégrité du site.

L'**aménagement de type « espace vert »** d'un milieu naturel, c'est à dire un entretien soutenu et un aménagement important, implique des destructions directes (suppression de la ripisylve et milieux associés) et potentielles (implantation d'espèces exogènes, pollution).

Dans l'ensemble, la méconnaissance de la sensibilité du milieu naturel par les aménageurs et par les équipes d'entretien implique des situations inadaptées aux enjeux environnementaux du site Natura 2000 : débroussaillages excessifs, élargissement de chemins, remblais, mobiliers inadaptés,...

Finalement, on note que la présence d'**aménagements vulnérables aux crues** soit par leur nature soit par leur conception (tables de pic-nique, poubelles, panneaux,...), est nuisible au site Natura 2000 mais aussi au gestionnaire du site qui verra la destruction de ses biens.

Sentier de randonnée vulnérable aux crues et régulièrement impraticable (CEPA-SE)



### **C.3. Réponses des activités sur les impacts**

#### **a - Gestion/Action de limitation des impacts**

Les activités de loisirs et les sites récréatifs vont influencer sur le milieu naturel, mais aussi sur elles-mêmes, leurs usages et leurs aménagements.

Les incivilités comme les dégradations, ou les dépôts de déchets vont conduire à une mauvaise image et un manque de respect du site et favorisent ainsi de nouvelles incivilités. Un aménagement adapté des sites peut permettre une meilleure appropriation de la rivière dans son ensemble. En revanche, un site mal ou sur-aménagé conduit à une **déresponsabilisation du public** : les visiteurs habitués à être assistés vont être demandeurs d'un fort niveau d'aménagement sur l'ensemble des sites.

Une bonne organisation de la fréquentation sur les sites fréquentés peut permettre une bonne conciliation des enjeux récréatifs et écologiques. En limitant l'accès aux véhicules motorisés, en canalisant le public, il est possible d'avoir une forte fréquentation, et des impacts sur le site naturel moindres.

Face aux conséquences des impacts, des actions de restauration/conservation des milieux sont mises en place par des passionnés : sensibilisation des pêcheurs, ramassage de déchets,...

#### **b - Impacts de la perception de la rivière**

La perception de la rivière va conditionner le niveau d'aménagement. Une vision de la rivière comme sauvage, dangereuse et insalubre va entraîner le sentiment d'un besoin d'aménagement pour dompter ce milieu naturel.

Des analyses sur l'état de conservation des forêts alluviales, sur la répartition du castor et de la loutre ont été effectuées afin de rechercher de possibles corrélations. Nous n'avons pas observé d'impact visible des activités de loisirs sur la loutre et le castor. Pour les forêts alluviales, l'impact négatif ponctuel de ces activités a été observé, même si en dehors des espaces de loisirs les forêts alluviales peuvent être également en mauvais état de conservation pour d'autres raisons. Les cartes sont visibles en Annexe 7

### **C.4. Evaluation des impacts des projets**

#### **Projet véloroutes et voie verte**

Le principal projet relatif aux activités de loisirs sur le site Natura 2000 est celui des véloroutes et de la voie verte d'Orbeil à Pont-du-Château. Les véloroutes ont a priori peu d'impacts sur le site dans la mesure où elles reprennent les routes existantes. En revanche, la voie verte, qui recherche la proximité de la rivière sur l'emprise de chemins et qui nécessite un revêtement en dur ou en enrobé, est susceptible d'avoir des impacts sur le site Natura 2000. Dans le tracé envisagé par le Schéma régional, plusieurs options de tracé ont déjà été écartées du fait d'impacts trop importants (ex St-Maurice-ès-Allier). Le tracé proposé emprunte le site Natura 2000 sur trois secteurs avec différents impacts potentiels :

- entre Orbeil et Coudes : réduction du corridor fluvial déjà étroit sur ce secteur mais faisabilité technique et économique de la voie verte assez faible ;

- à Authezat : passage sur la limite du périmètre Natura 2000 au niveau d'un chemin dans la forêt de Chadieu à haute valeur écologique, impacts potentiellement importants (forte vulnérabilité aux crues, artificialisation du site naturel, dégradation de la forêt liée à la mise en sécurité,...) ;
- au niveau des captages de Mezel-Dallet : destruction de la forêt alluviale sur une portion, augmentation de la fréquentation sur un site déjà sur-fréquenté, contre-indication avec la réglementation des périmètres de protection des captages qui interdit la création de chemins en enrobé.

*Carte 11 : Projet Véloroute - Voie verte*

### **Réaménagement du site des Mayères**

Bien qu'à l'extérieur du périmètre Natura 2000, ce projet de réaménagement de gravières peut fortement impacter le site et notamment la dynamique fluviale de l'Allier dans la mesure où il est concerné par un important risque de capture des gravières (passage de l'Allier dans les gravières et piégeage des sédiments). Ce risque a apparemment peu été pris en compte jusqu'à présent dans les études de réaménagement.

### **Aménagement du chemin des Bateliers à Pont-du-Château**

Ce projet illustre la problématique de la nécessaire compatibilité des aménagements en zone alluviale avec les aléas de crue et d'érosion. L'accessibilité aux fauteuils roulants nécessite un revêtement dur en enrobé ou avec une résine. Hors ce type d'aménagement localisé en bordure d'Allier est très vulnérable aux crues, avec des dégradations probables pour des crues de fréquence biennale à quinquennale. Sa vulnérabilité à l'érosion crée également un besoin de protection allant à l'encontre de la préservation de la dynamique fluviale.

Les autres projets ponctuels d'aménagement sont également susceptibles d'avoir des impacts sur le site Natura 2000, par leur conception ou leur entretien inadaptés mais aussi par leur cumul entraînant un changement de la perception du site.

## D. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Les possibilités d'amélioration concernant les activités de loisirs vont principalement cibler la perception de la rivière par les collectivités, prestataires et visiteurs.

### D.1. Informer

Il s'agit ici de montrer l'importance de la cohérence des différents projets et activités entre eux. Pour cela la présente étude sera mise en téléchargement sur le site Internet [www.natura2000-valdallier-alagnon.fr](http://www.natura2000-valdallier-alagnon.fr). De même, une liste et une carte des activités, sites récréatifs et aménagements connus seront mises en ligne sur le site Internet et régulièrement actualisées. L'ensemble des acteurs sera sollicité dans le cadre des réunions réalisées pour l'animation du DOCOB, pour permettre une mise à jour régulière des informations. Ces outils permettront d'une part l'organisation et la cohérence des activités en place, et d'autre part une meilleure prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans la réalisation des activités.

### D.2. Former

#### a - Les collectivités et prestataires

Une formation sur la gestion des sites alluviaux a été expérimentée en 2009 et proposée pour 2011 aux agents techniques des collectivités du site Natura 2000. Cette formation intègre notamment les aspects d'entretien des aménagements de loisirs et sites récréatifs. Une formation similaire à l'attention des élus et ciblée, au-delà des enjeux Natura 2000, sur les précautions nécessaires dans la conception d'un aménagement sur site alluvial, serait intéressante mais sa faisabilité en terme de participation des élus paraît faible au regard de l'agenda chargé des élus et de leur intérêt éventuel pour une telle démarche.

Une formation de ce type pourra en revanche être proposée aux prestataires d'activité.

La sensibilisation des élus des collectivités pourra se faire au travers du comité de pilotage du site Natura 2000, du site Internet et de la diffusion du guide technique évoqué ci-après. Pour les élus porteurs de projet, un accompagnement technique de l'animateur Natura 2000 sera proposé dès la phase de conception du projet.

Tableau 6 : Principales recommandations d'aménagement et d'entretien d'un site

Action	Objectifs
Fermer les accès véhicules	Eviter la circulation véhicule, les dépôts de déchets
Fermer les accès piétons non indispensables	Limiter la fragmentation des milieux, les déchets
Non-intervention sur la ripisylve	Conserver la ripisylve, limiter le dérangement de la faune
Restaurer la ripisylve sur les berges lorsqu'elle est absente	Limiter l'implantation d'espèces exotiques envahissantes
Ne pas intervenir sur la végétation arbustive	Limiter le dérangement de la faune

et arborescente durant la période 15 mars - 15 juillet	
Limiter au maximum l'entretien de la végétation herbacée durant la période 15 mars - 15 juillet	Limiter le dérangement de la faune
Créer-maintenir de zones tampons	Créer-conserver des zones refuges pour la faune, des zones tampons pour la ressource en eau
Maintenir les haies	Limiter les pollutions, conserver les corridors écologiques
Favoriser l'utilisation de matériaux non-traités dans les aménagements	Limiter la pollution chimique
Favoriser l'implantation d'espèces autochtones lors d'aménagements et de plantations	Limiter l'implantation de plantes exotiques envahissantes, favoriser des milieux proches du milieu naturel
Limiter le débroussaillage des sentiers	Limiter le dérangement de la faune, la destruction de la flore, canaliser la fréquentation
Limiter l'introduction d'espèces piscicoles non adaptées	Limiter les déséquilibres dans les écosystèmes, espèces exotiques envahissantes

**Un guide technique** sera effectué par le CEPA dans le courant de l'année 2010 qui récapitulera les conseils donnés dans le cadre de la formation afin d'adapter les aménagements et l'entretien d'un site récréatif aux enjeux d'une zone alluviale. Il sera distribué aux acteurs concernés et sera en téléchargement sur le site Internet [www.natura2000-valdallier-alagnon.fr](http://www.natura2000-valdallier-alagnon.fr).

#### b - Visiteurs / Praticants

Les visiteurs sont les plus difficiles à sensibiliser. La question d'organiser des conférences a été étudiée mais l'impact serait faible, le public venant aux conférences est le plus souvent déjà sensibilisé aux enjeux écologiques.

Il est donc proposé de réaliser une **exposition itinérante pour extérieur**. Le public y trouvera des informations sur les enjeux de la rivière et des milieux associés, sur les impacts des activités de loisirs, il y aura des explications sur les aménagements conciliant fréquentation et enjeux écologique, sur la raison des fermetures d'accès aux véhicules ... La forme à prendre pour cette exposition reste à définir, il s'agira de prendre des matériaux résistants aux conditions extérieures, adaptés à la forte pression de vandalisme, au risque de vol et à la possibilité d'itinérance. Ce pourrait être par exemple de gros panneaux en alu gravés et fixés aux arbres, des troncs d'arbres gravés déplaçables avec des plaques en plexiglas sur les faces gravées,... L'exposition pourrait rester 3 semaines sur un site puis être déplacée sur un autre site, et ainsi de suite, durant la saison estivale.

### D.3. Impliquer

#### a - Les collectivités et prestataires

L'adhésion à la **charte Natura 2000**, déjà proposée aux collectivités, sera proposée à l'ensemble des associations et prestataires de loisirs. Cette charte (cf exemplaire en *Annexe 8*) est un code de bonnes pratiques sur le site Natura 2000. Elle pourra être une marque d'engagement de la part de la structure et pourra être affichée comme telle. Il sera ainsi proposé de faire apparaître sur [natura2000-valdallier-alagnon.fr](http://natura2000-valdallier-alagnon.fr), la liste des structures signataires avec leur accord préalable.

La mise en place d'un cahier des charges pour l'aménagement de sites récréatifs et d'une certification de type "**la commune s'engage pour la rivière**" permettrait de faire valoir l'intérêt de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets. Cette labellisation, délivrée par l'animateur du site Natura 2000 serait à destination de tout site récréatif et délivrée sur demande de toute structure responsable de l'aménagement de ces sites. La certification serait délivrée lorsque le site respecterait les préconisations qui seront définies dans le guide technique évoqué précédemment. Quelques exemples :

- Adhésion et respect de la charte Natura 2000 par la structure responsable
- Entre le 15 mars et le 15 juillet, aucune action de débroussaillage hors entretien courant
- Utiliser des matériaux non-traités
- Absence d'accès voiture à la rivière

Un panneau pourrait ainsi être installé sur le site labellisé, précisant l'engagement de la structure pour le site Natura 2000.

Afin de créer une **dynamique fédérative** autour de la rivière Allier, il s'agirait d'organiser une manifestation sur le thème de la rivière, des activités de loisirs et de la conciliation activités de loisirs/ enjeux écologiques. La démarche Natura 2000 du site Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon n'est pas le meilleur cadre pour organiser une manifestation d'une telle ampleur et il conviendrait d'étudier la faisabilité d'une telle manifestation au titre du Plan Loire et en lien avec le Conseil régional..

### D.4. Préserver

Le site Natura 2000 n'est pas homogène sur tout son linéaire, tant en terme d'enjeux environnementaux que de pression des activités de loisirs et aménagements liés. Trois secteurs ressortent avec un faible niveau actuel d'activités de loisirs et d'aménagements liés :

- l'Alagnon de Moriat à Beaulieu
- l'Allier du Saut du Loup au pont de Parentignat
- l'Allier entre Orbeil et Chadieu

Les deux premiers secteurs correspondent aux deux tronçons du site à dynamique fluviale modérée à l'échelle de l'Allier, mais relativement forte à l'échelle du site Natura 2000, et présentent de fait de forts enjeux Natura 2000 (forêts, annexes hydrauliques, faune).

Le troisième secteur correspond à au tronçon géomorphologique naturellement contraint du horst de Saint-Yvoine. Si les activités de loisirs y sont moindres, les enjeux écologiques y sont également plus faibles hormis pour le Saumon qui a là ses premières zones

significatives de frayères. Le corridor fluvial (rivière + boisements rivulaires) y est cependant étroit, déjà contraint par l'A75 et la voie SNCF et donc sensible aux perturbations.

Ces secteurs correspondent également à des zones peu urbanisées et donc avec une pression moindre de fréquentation et de demande de loisirs.

Afin de préserver les forts enjeux écologiques sur les deux premiers secteurs, et de maintenir sur le troisième secteur la continuité écologique entre l'Allier de la Limagne des buttes et l'Allier de la Grande Limagne avec notamment la possibilité de circulation des espèces animales (poissons, castor, loutre, chauves-souris,...), il est proposé de les répertorier en **zones de quiétude** à préserver.

Sur ces zones de quiétude, il est donc préconisé de ne pas favoriser les activités de loisirs et de ne pas créer de nouveaux aménagements de sites de loisirs. Seules les activités de découverte de la nature et de randonnée pourront éventuellement être développées afin de renforcer la perception du caractère naturel de ces secteurs. Au niveau des sites actuellement fréquentés sur ces trois secteurs, des aménagements complémentaires pourront être envisagés pour organiser la fréquentation et la rendre compatible avec leur vocation de zones de quiétude.

Ces préconisations en faveur de trois zones de quiétude seront soumises à l'avis du comité de pilotage du site Nature 2000.

Elles ne doivent pas être perçues comme une autorisation tacite de développer de nouveaux aménagements de loisirs sur le reste du site Natura 2000. La mise en place de nouveaux aménagements susceptibles d'avoir des impacts sur le site Natura 2000 reste réglementairement soumise à la réalisation d'une étude d'évaluation des incidences.

Par ailleurs, la densité actuelle des aménagements de loisirs sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon impose une recherche de cohérence et d'intégration pour tout nouvel aménagement.

*Carte 12 : Définition des zones de quiétudes*

## CONCLUSION

Nous avons caractérisé les activités de loisirs et récréatives du site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château – Alagnon, puis évalué leurs impacts. Il ne ressort pas d'activité impactant en particulier le site Natura 2000, en revanche, il s'agit ici d'une somme d'impacts mineurs qui menacent l'intégrité du site dans leur accumulation. Par ailleurs, une part importante des impacts des activités de loisirs sont liées aux aménagements de sites et aux impacts indirects que ces derniers génèrent. Ainsi, les propositions pour l'amélioration de l'état du site ciblent principalement la sensibilisation du public dans son ensemble, sans toucher une activité particulière, la sensibilisation et l'implication des collectivités et prestataires de loisirs à l'origine des aménagements.

Il faut néanmoins porter attention au développement des activités sur le site Natura 2000, et continuer à rechercher une meilleure connaissance des enjeux par le public, condition d'une bonne appropriation du site par les visiteurs, et donc d'une meilleure utilisation.



## **TABLE DES CARTES**

<i>Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon.....</i>	<i>2</i>
<i>Carte 2 : Dynamique fluviale.....</i>	<i>4</i>
<i>Carte 3 : Sports de nature .....</i>	<i>6</i>
<i>Carte 4 : Activités récréatives.....</i>	<i>6</i>
<i>Carte 5 : Activités touristiques .....</i>	<i>6</i>
<i>Carte 6 : Prestataires et structures encadrantes d'activités de loisirs.....</i>	<i>8</i>
<i>Carte 7 : Projets de développement des activités récréatives.....</i>	<i>10</i>
<i>Carte 8 : Recensement des sites identifiés .....</i>	<i>12</i>
<i>Carte 9 : Niveau d'aménagement et d'entretien des sites en fonction de la proximité des villes.....</i>	<i>18</i>
<i>Carte 10 : Niveau d'accessibilité de la rivière en fonction de la proximité des villes.</i>	<i>18</i>
<i>Carte 11 : Projet Véloroute - Voie verte.....</i>	<i>22</i>
<i>Carte 12 : Définition des zones de quiétudes .....</i>	<i>26</i>

## **TABLE DES FIGURES**

<i>Figure 1 : Répartition des différents acteurs contactés.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : Résultats des enquêtes et entretiens - impacts et conflits d'usages.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 3 : Résultats des enquêtes et entretiens – Population et projets.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 4 : Résultats des diagnostics de terrain – niveau de fréquentation .....</i>	<i>19</i>

## **TABLE DES TABLEAUX**

<i>Tableau 1 : Données générales sur le site Natura 2000.....</i>	<i>2</i>
<i>Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire sur le site VAA.....</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 3 : les activités de loisirs recensées sur le site ou à proximité immédiate ....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 4 : Prestataires et structures encadrantes d'activités de loisirs.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 5 : Evaluation des principaux impacts des activités de loisirs sur les enjeux environnementaux du site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 6 : Principales recommandations d'aménagement et d'entretien d'un site .</i>	<i>23</i>

## **BIBLIOGRAPHIE**

AGENCE MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT. Document d'objectifs du site Natura 2000 Val d'Allier – Pont-du-Château / Jumeaux – Alagnon. Septembre 2006 : Agence Mosaïque, DIREN Auvergne. 315 pages.

ALEKSY S., CEPA, *Etude des activités de loisirs et sites fréquentés sur la zone Natura 2000 Val d'Allier Alagnon*. 2009. CEPA. Rapport de stage de l'ENITA. 44 pages.

BOUCHARDY C. & al. *La Loutre d'Europe (Lutra lutra) dans le site Natura 2000 "Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon" FR 830 1038 – Etat de conservation, dynamique des populations, éléments de gestion*. Décembre 2008. CATICHE productions. 38 pages.

CETE, *Schéma régional des véloroutes et voies vertes d'Auvergne – Etude de faisabilité*. Janvier 2009. CETE, DIREN Auvergne, Conseil Régional Auvergne. 197 pages.

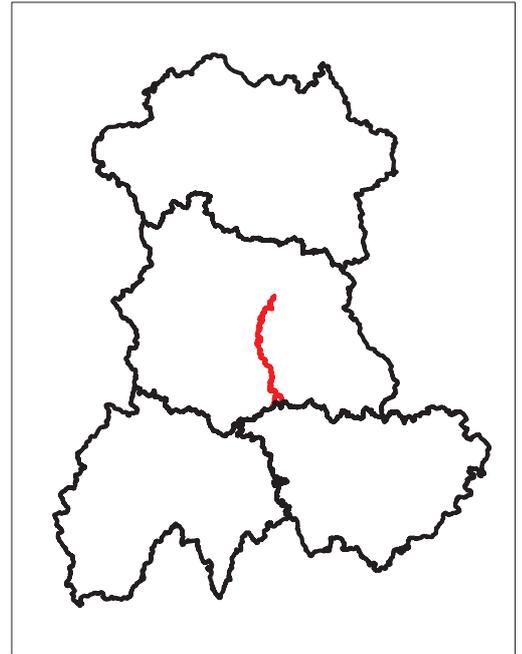
CEPA. Animation 2009 du site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château – Alagnon, évaluation de l'état de conservation des pelouses sèches et des forêts à bois tendre. CEPA. 29 pages.

EPTEAU-HORIZONS, CEPA, LPO. Etude de l'Allier entre Vieille-Brioude et Villeneuve. Juin 1998 : DIREN Auvergne. 71 pages.

SANTONI O., ONCFS. *Inventaire du Castor d'Europe Castor Fiber sur le site Natura 2000 "Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château – Alagnon"*. 2008. ONCFS. 8 pages.

## **CARTES**

# Carte 1 : Localisation du site



## Légende :

 Périmètre du site Natura 2000



0 2 000 4 000 m

Echelle: 1/200 000

Réalisation : Mars 2010  
Source : DREAL Auvergne  
Fond : Communes

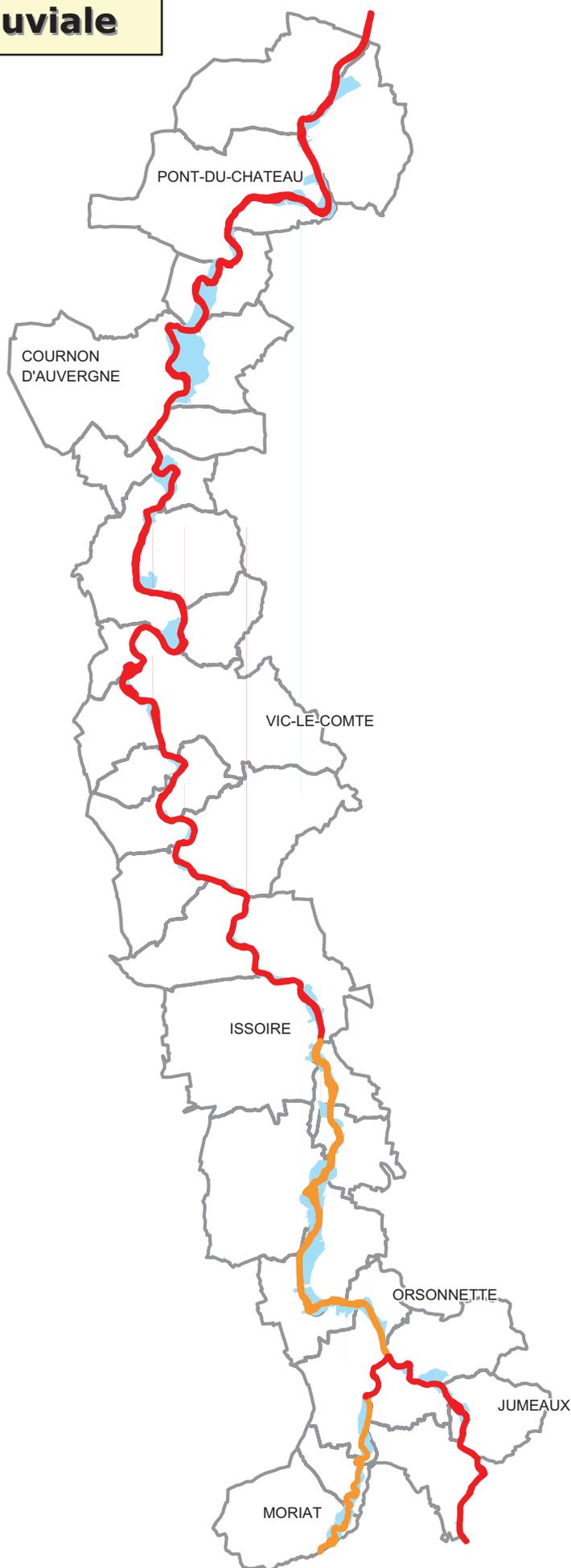
## Carte 2 : Dynamique fluviale



0 2000 4000 m

Echelle: 1/200 000

Fond : Communes  
Réalisation : Mars 2010  
Source : DREAL Auvergne,  
Etude EPTEAU 1998



### Légende :

 Site Natura 2000

#### *Dynamique fluviale*

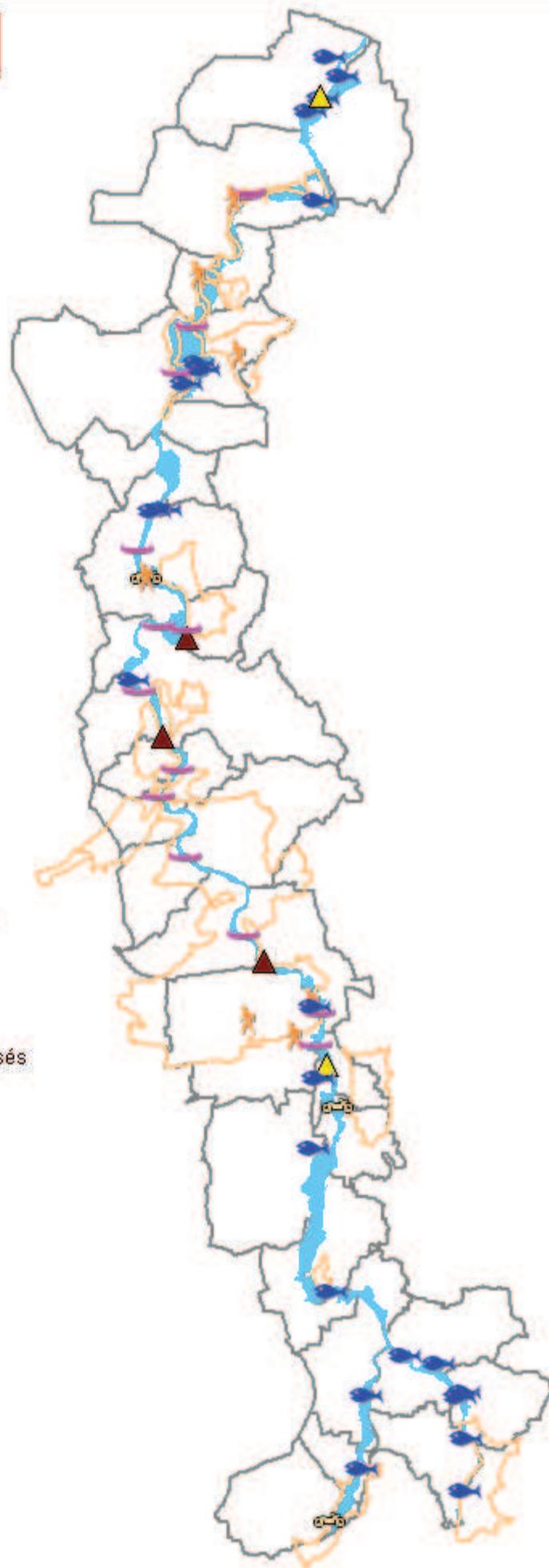
-  Faible ou inexistante
-  Modérée



**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS**  
**SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER**  
**JUMEAUX / PONT-DU-CHÂTEAU - ALAGNON**



## Carte 3 : Sports de Nature



### Légende :

-  Canoë-kayak : aires d'embarquement/débarquement
-  Escalade : site fréquenté
-  Jet ski (en bordure du site)
-  Pêche : plans d'eau et annexes hydrauliques pêchés
-  Randonnée VTT et pédestre : Départs de sentiers balisés
-  Sports motorisés : circuits
-  Activité diffuse de pêche, non cartographiée
-  Activité diffuse de chasse, non cartographié
-  Sentiers de petite randonnées balisés
-  Site Natura 2000



0 2 000 4 000 m

Echelle: 1/200 000

Réalisation : Mars 2010

Source : CEPA, Communes,

CDT 63, brochures touristiques

Fond : Communes



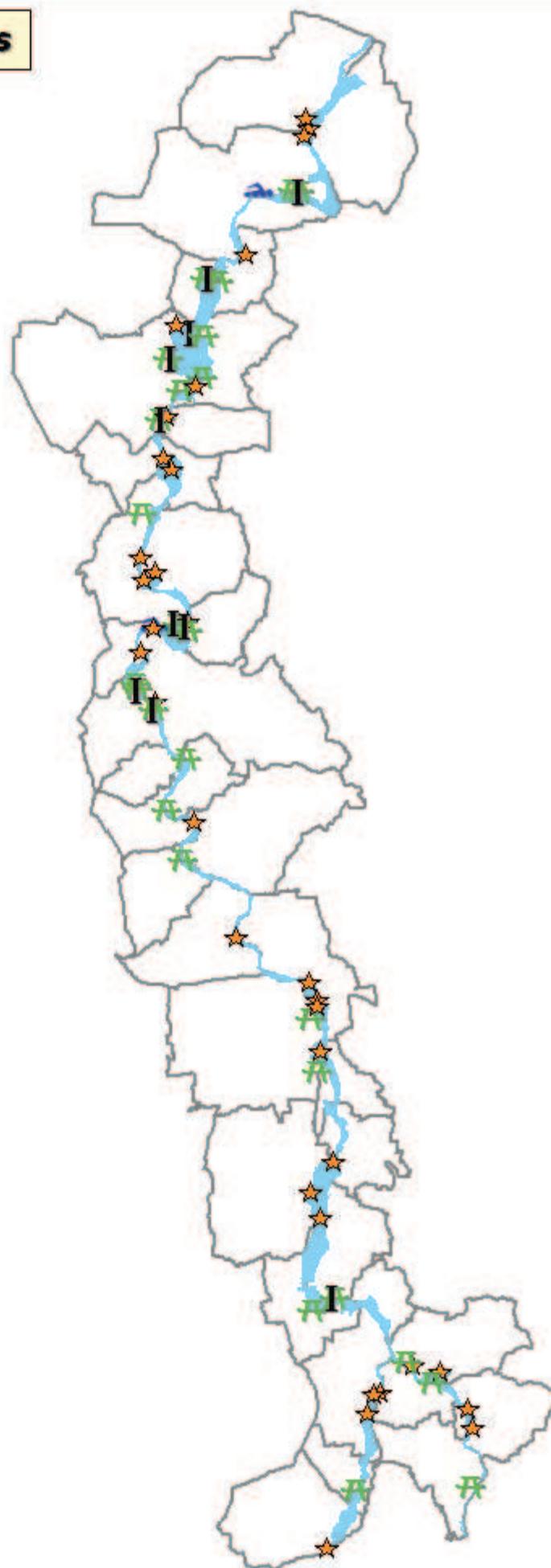
**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS**  
**SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER**  
**JUMEAUX / PONT-DU-CHATEAU - ALAGNON**



## Carte 4 : Activités récréatives

### Légende :

-  Espace de détente / pique-nique
-  Baignade
-  Panneau information sur le patrimoine naturel
-  Site fréquenté régulièrement
-  Site Natura 2000



0 2 000 4 000 m

Echelle: 1/200 000

Réalisation : Mars 2010  
Source : CEPA, Communes,  
CDT 63, brochures touristiques  
Fond : Communes



ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS  
SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER  
JUMEAUX / PONT-DU-CHATEAU - ALAGNON



CONSERVATOIRE  
DU PATRIMOINE NATUREL

## Carte 5 : Activités touristiques

Légende :

 Campings

 Site Natura 2000



0 2 000 4 000 m

Echelle: 1/200 000

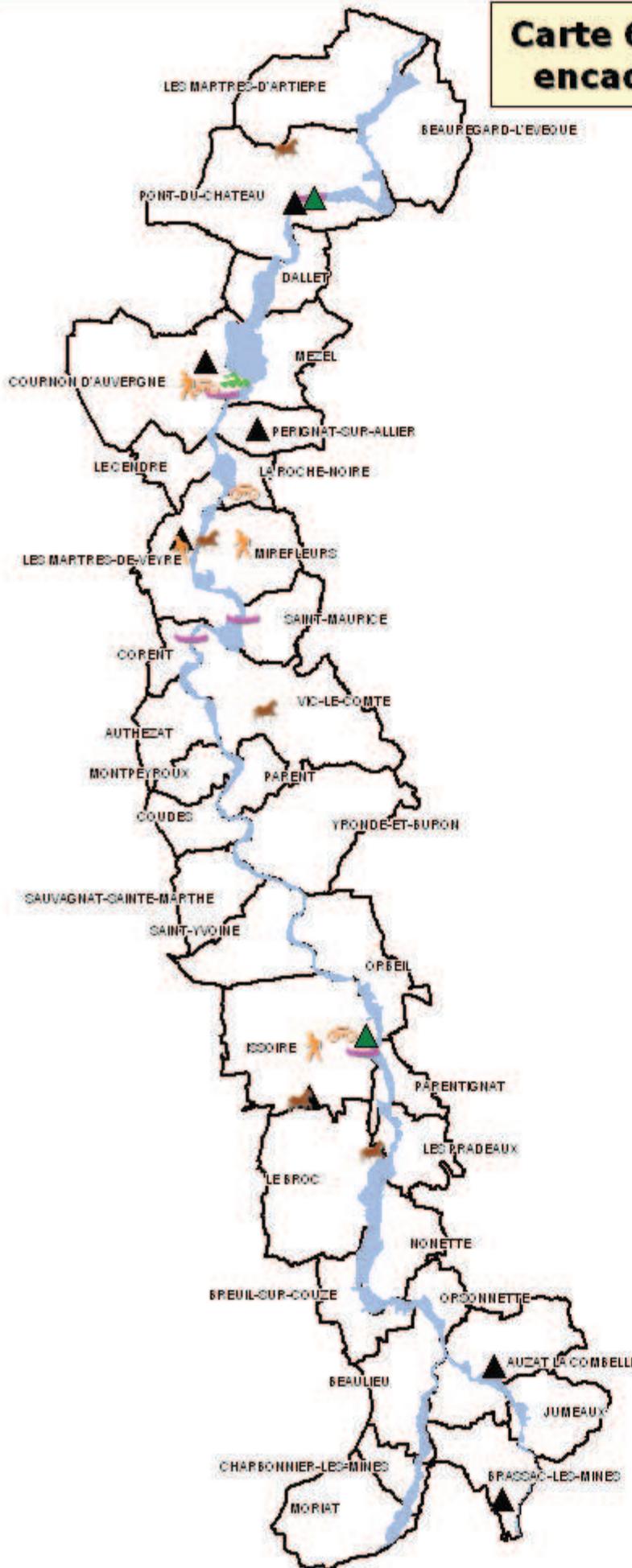
Réalisation : Mars 2010  
Source : CEPA, Communes,  
CDT 63, brochures touristiques  
Fond : Communes



**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS**  
**SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER**  
**JUMEAUX / PONT-DU-CHATEAU - ALAGNON**



# Carte 6 : Prestataires et structures encadrantes d'activités de loisirs



## Légende :

-  Association de randonnée
-  Association sportive
-  Base nautique
-  Canoë
-  Centre équestre
-  Club de plongée
-  Véloclub
-  Site Natura 2000



0 2000 4000 m

Echelle: 1/200 000

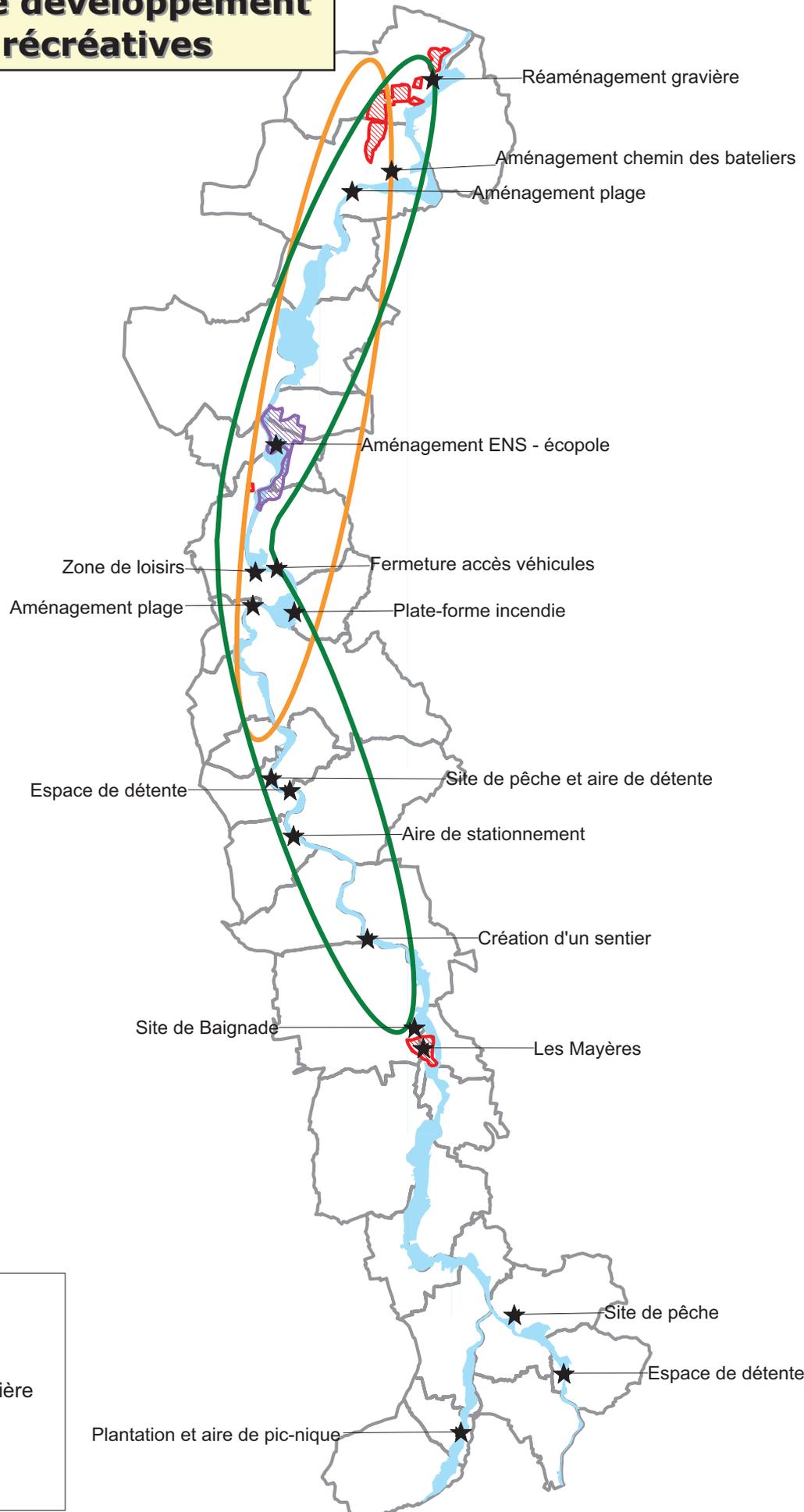
Fond : Communes  
 Réalisation : Mars 2010  
 Source : CEPA, Communes,  
 CDT 63, brochures touristiques



**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS**  
**SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER**  
**JUMEAUX / PONT-DU-CHÂTEAU - ALAGNON**



# Carte 7 : Projets de développement des activités récréatives



0 2000 4000 m
   
 Echelle: 1/200 000
   
 Fond : Communes
   
 Réalisation : Mars 2010
   
 Source : CEPA, Communes,
   
 CDT 63, brochures touristiques

**Légende :**

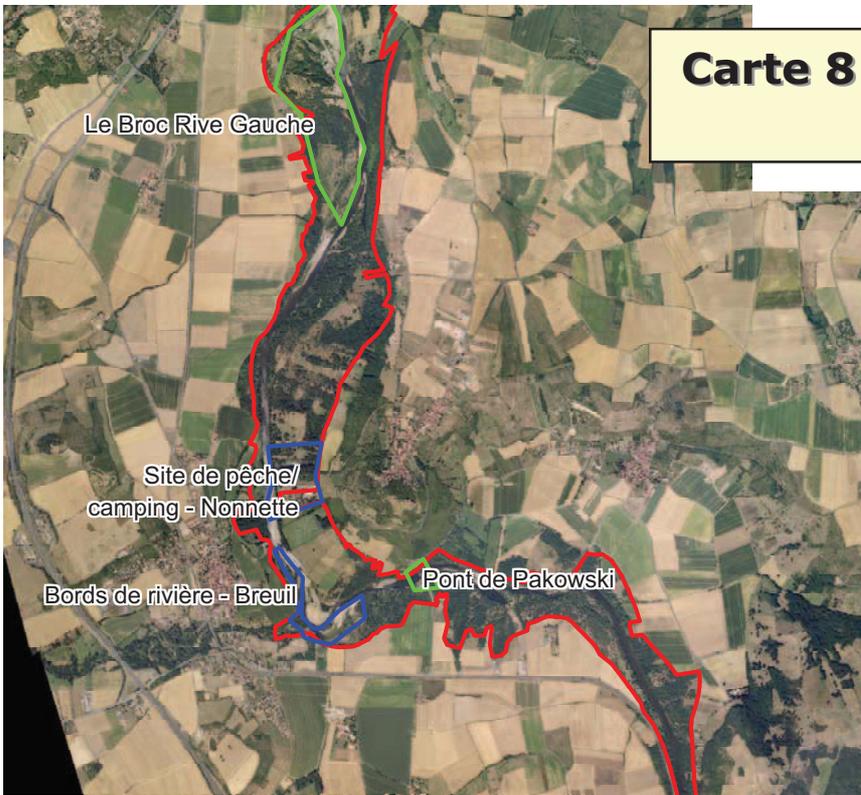
- Ecopôle du Val d'Allier
- Ecozone
- Projet d'aménagement de la carrière
- voie verte
- Projet ponctuel
- Site Natura 2000



**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS**  
**SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER**  
**JUMEAUX / PONT-DU-CHÂTEAU - ALAGNON**



# Carte 8 : Recensement des sites fréquentés (1/4)



## Légende :

- Périmètre identifié exploré (Site visité dans le cadre du diagnostic)
- Périmètre identifié non exploré (Site connus mais non visité)
- Site Natura 2000



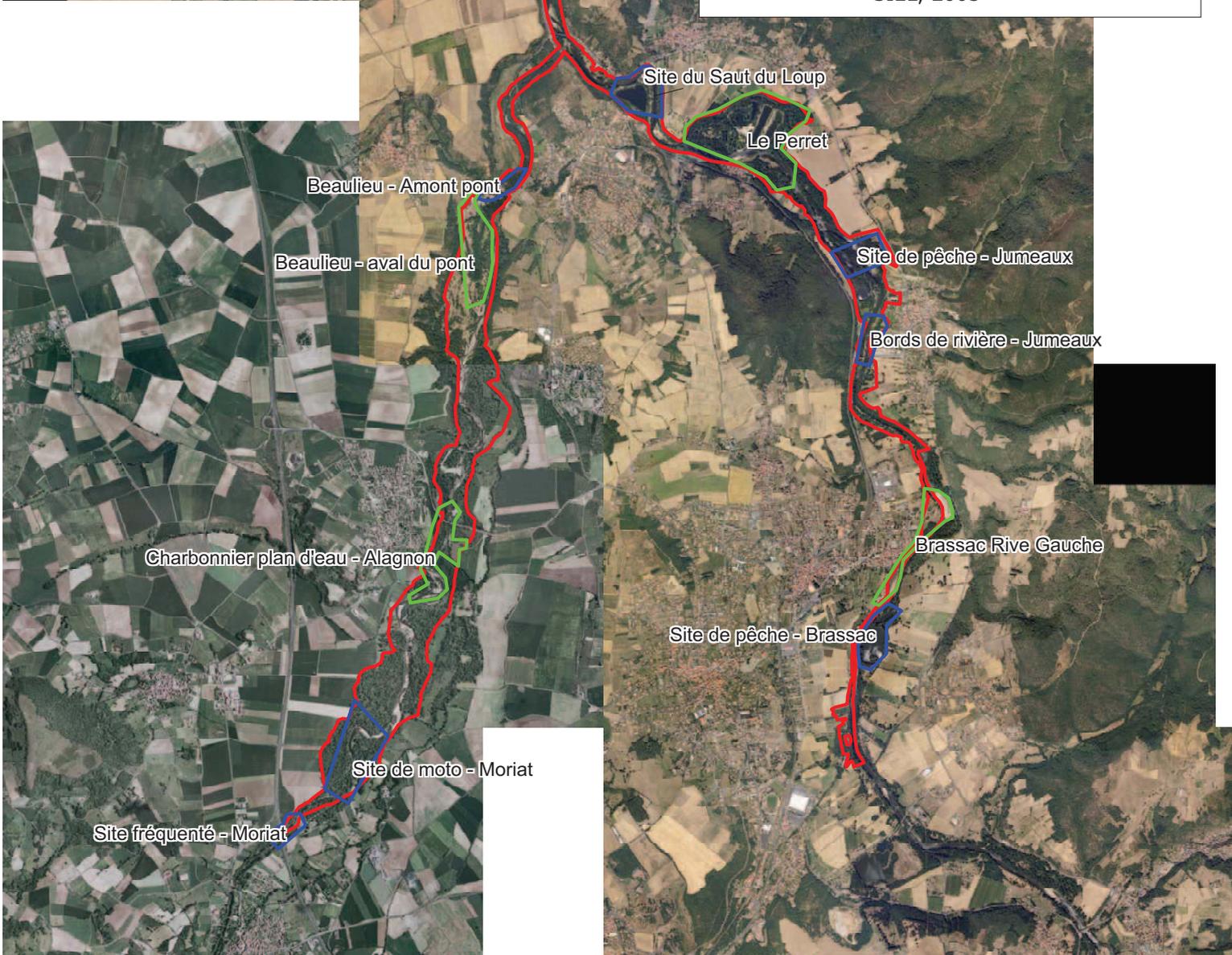
0 500 1000 m

Echelle: 1/50 000

Réalisation : Mars 2010

Source : DREAL Auvergne

Fond : IGN© BD ORTHO® 2004  
SIEL, 2005



# Carte 8 : Recensement des sites fréquentés (2/4)

## Légende :

-  Périmètre identifié exploré (Site visité dans le cadre du diagnostic)
-  Périmètre identifié non exploré (Site connus mais non visité)
-  Site Natura 2000

Ganoë - Sauvagnat

Domaine de Vort

Pont au Perthus

Pont d'Orbeil Plats

Plan d'eau du Mas

Pont de Parentignat

Site des Mayères

Site des Pradeaux

Gravières les Sablons

Le Broc Rive Gauche



0 500 1000 m

Echelle: 1/50 000

Réalisation : Mars 2010

Source : DREAL Auvergne

Fond : SIEL, 2005

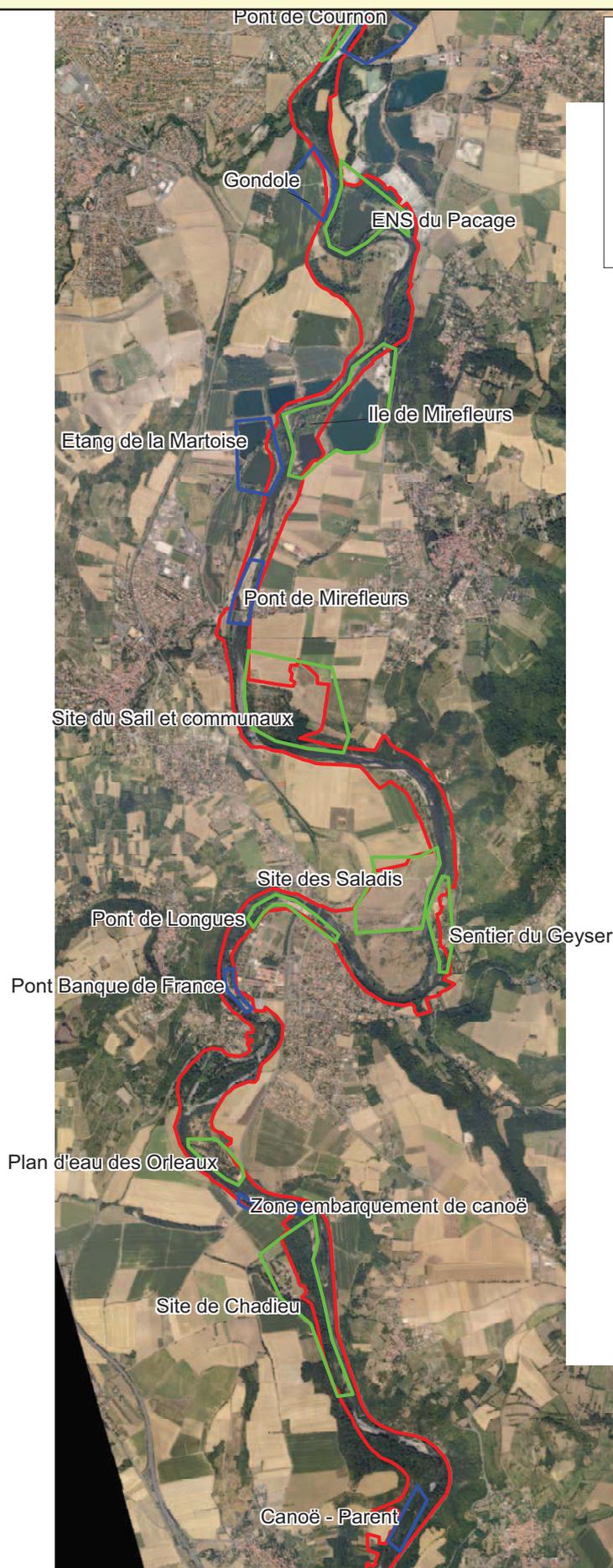


**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS  
SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER  
JUMEAUX / PONT-DU-CHÂTEAU - ALAGNON**



**CONSERVATOIRE  
DES ESPACES  
ET PAYSAGES  
D'Auvergne**

# Carte 8 : Recensement des sites fréquentés (3/4)



## Légende :

- Périmètre identifié exploré (Site visité dans le cadre du diagnostic)
- Périmètre identifié non exploré (Site connus mais non visité)
- Site Natura 2000



0 500 1000 m

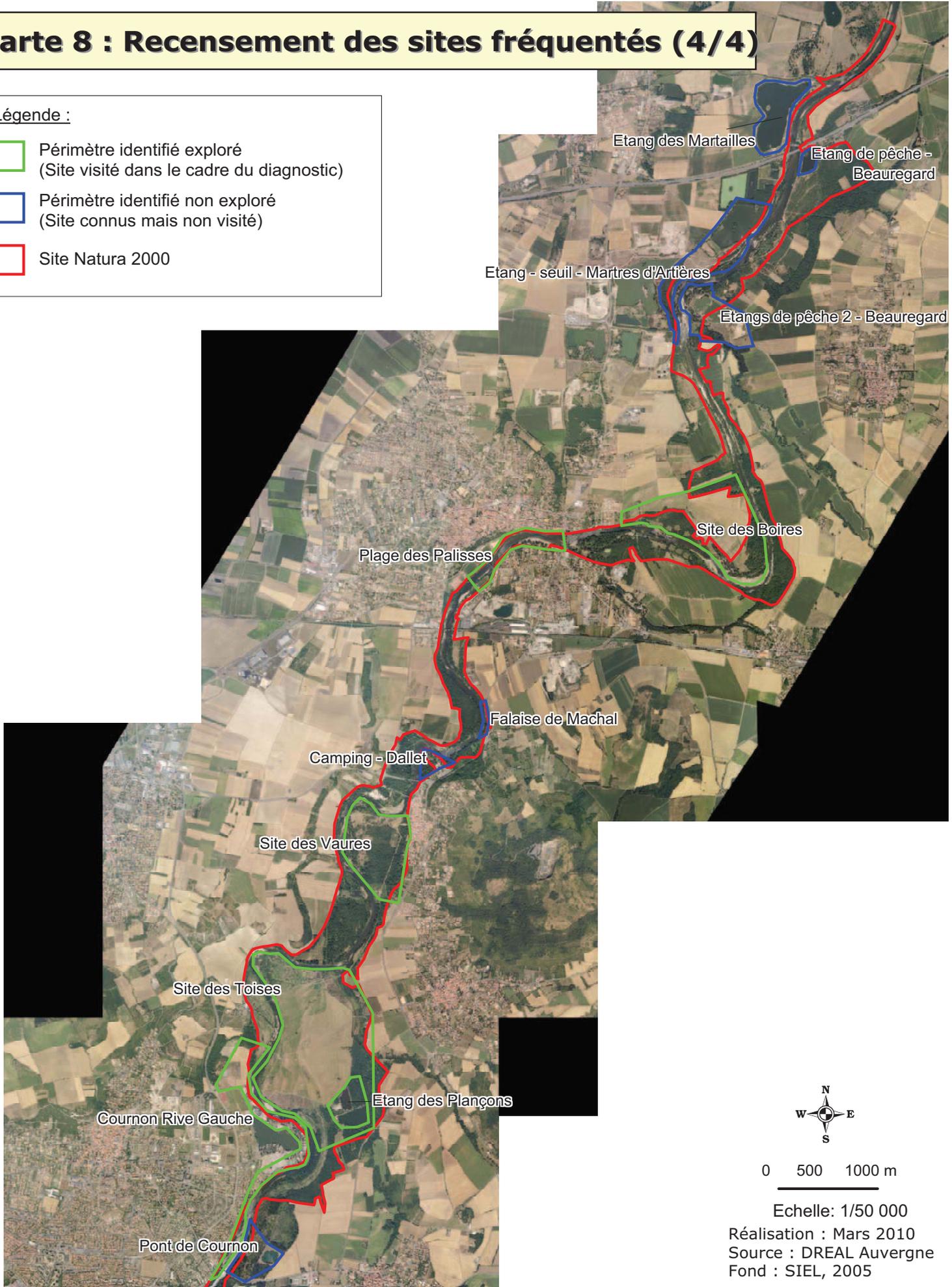
Echelle: 1/50 000

Réalisation : Mars 2010  
Source : DREAL Auvergne  
Fond : SIEL, 2005

# Carte 8 : Recensement des sites fréquentés (4/4)

## Légende :

-  Périmètre identifié exploré  
(Site visité dans le cadre du diagnostic)
-  Périmètre identifié non exploré  
(Site connus mais non visité)
-  Site Natura 2000



N  
W —+— E  
S

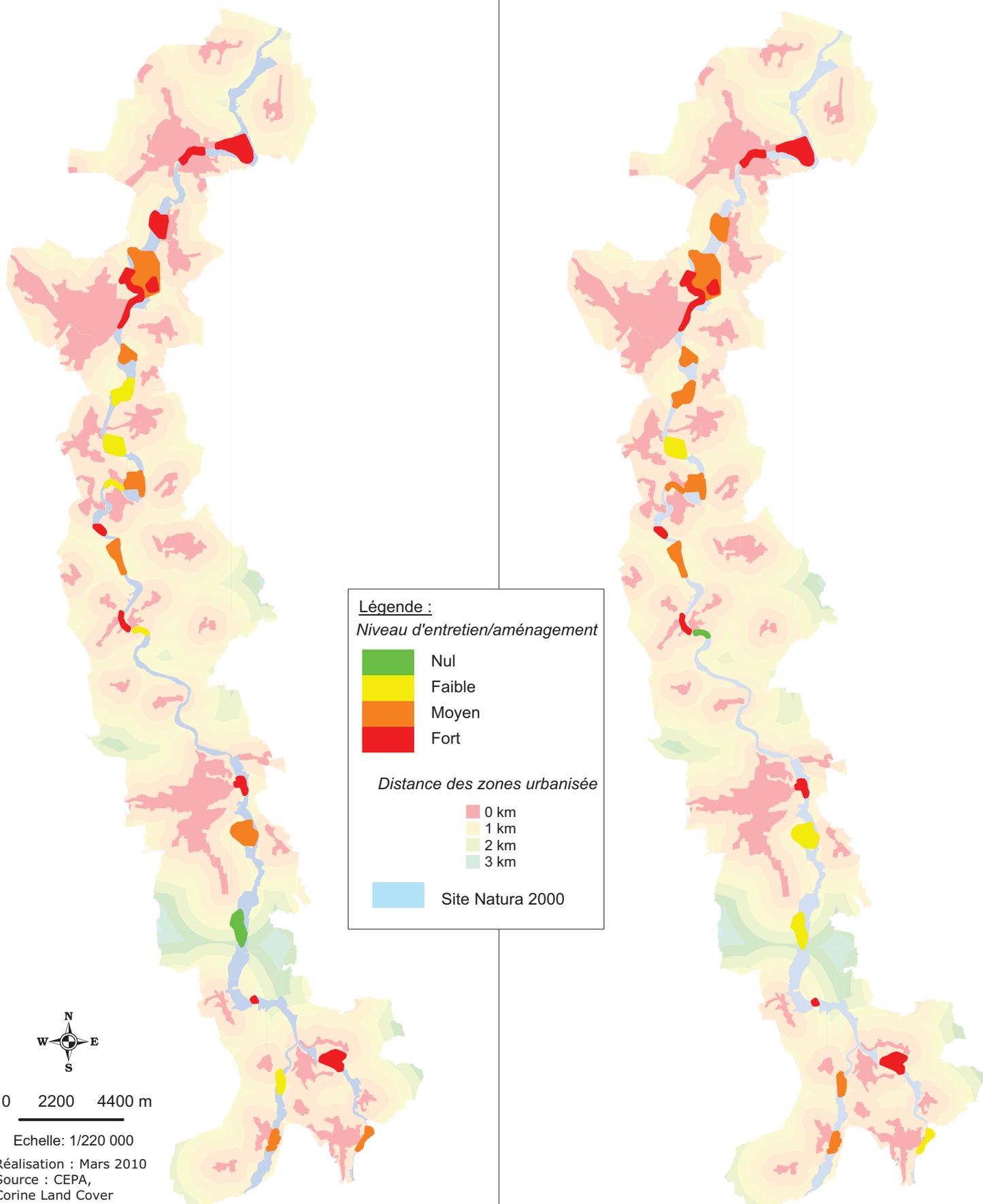
0 500 1000 m

Echelle: 1/50 000  
Réalisation : Mars 2010  
Source : DREAL Auvergne  
Fond : SIEL, 2005

# Carte 9 : Niveau d'aménagement et d'entretien des sites en fonction de la proximité des villes

## Aménagement

## Entretien



**Légende :**

*Niveau d'entretien/aménagement*

- Nul
- Faible
- Moyen
- Fort

*Distance des zones urbanisées*

- 0 km
- 1 km
- 2 km
- 3 km

Site Natura 2000



0 2200 4400 m

Echelle: 1/220 000

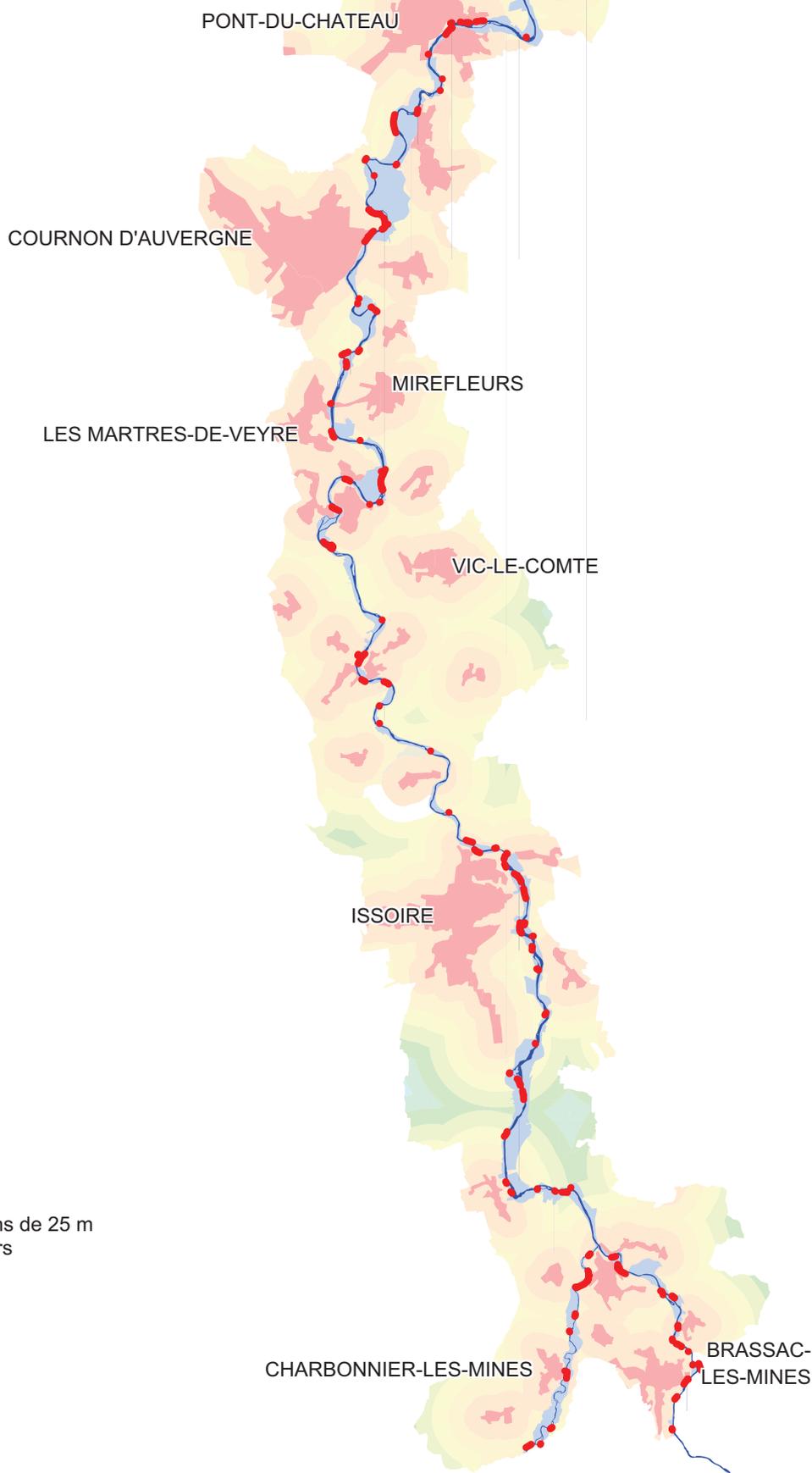
Réalisation : Mars 2010  
 Source : CEPA,  
 Corine Land Cover



**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS  
 SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER  
 JUMEAUX / PONT-DU-CHÂTEAU - ALAGNON**



# Carte 10 : Niveau d'accessibilité en fonction de la proximité des villes



0 2000 4000 m

Echelle: 1/200 000

Réalisation : Mars 2010  
 Source : CEPA, SCAN 25  
 Corine Land Cover

**Légende :**

 Voie accessible aux voitures à moins de 25 m du lit des rivières, hors ponts routiers

Distance des villes en km

-  0
-  1
-  2
-  3

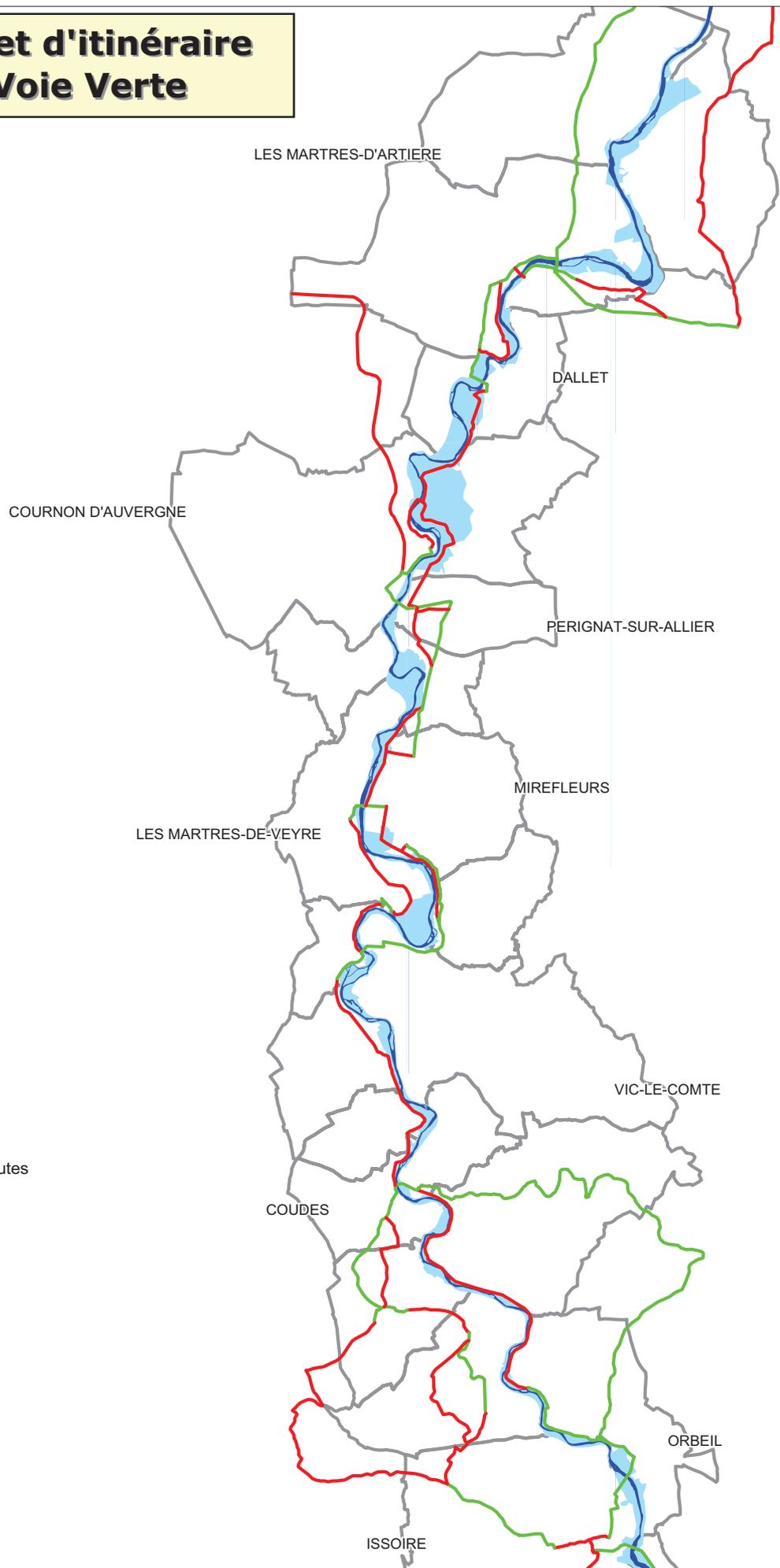
 Site Natura 2000



**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS  
 SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER  
 JUMEAUX / PONT-DU-CHÂTEAU - ALAGNON**



# Carte 11 : Projet d'itinéraire Véloroute Voie Verte



**Légende :**

- Itinéraire cyclable sur routes
- Itinéraire Voie Verte
- Rivières
- Site Natura 2000



0 1300 2600 m

Echelle: 1/130 000

Fond : IGN SCAN 25  
 Réalisation : Mars 2010  
 Source : CEPA, Communes,  
 CDT 63, brochures touristiques



**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS  
 SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER  
 JUMEAUX / PONT-DU-CHÂTEAU - ALAGNON**



# Carte 12 : Définition de zones de quiétude



0 2000 4000 m

Echelle: 1/200 000

Réalisation : Mars 2010  
 Source : CEPA, SCAN 25, EPTEAU  
 Corine Land Cover

## Légende :

- prestataire de loisirs
- Site récréatif
- Tronçon de rivière à dynamique faible ou inexistante
- Tronçon de rivière à dynamique modérée
- Zones de quiétude

Distance des zones urbanisées en km

- 0
- 1
- 2
- 3



**ETUDE DES ACTIVITES DE LOISIRS**  
**SITE NATURA 2000 FR 830 1038 VAL D'ALLIER**  
**JUMEAUX / PONT-DU-CHÂTEAU - ALAGNON**

